

Délibération n°04

Effectif légal du Conseil de
Communauté :
61

Nombre de Conseillers
en exercice :
61

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :
60

Nombre de votants :
60

Date de convocation :
13 décembre 2017

Date d'affichage du
compte-rendu :
27 décembre 2017

Objet :
**Rapport sur la situation interne
et territoriale en matière de
développement durable :**
présentation

L'AN deux mille dix-sept, le 19 décembre, le conseil communautaire, convoqué le 13 décembre 2017 s'est réuni à la salle Dumoulin à RIOM, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

PRESENTS :

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, Mme Martine BESSON, M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, Mme Nadine BOUTONNET, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER, M Pierre CERLES, M Eugène CHASSAGNE, M Lionel CHAUVIN, M François CHEVILLE, Mme Pierrette CHIESA, Mme Annick DAVAYAT, M Jacquie DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme Danielle FAURE-IMBERT, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGAULT, M Daniel GRENET, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, M Jacques LAMY, Mme Nicole LAURENT, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Régine PERRETON, Mme Nicole PICHARD, Mme Florence PLANE, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Thierry ROUX, Mme Michèle SCHOTTEY, M Jacques VIGNERON, Mme Catherine VILLER-MICHON, M Nicolas WEINMEISTER, **titulaires.**

Mme Florence PLUCHART, **suppléant.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- M Gérard CHANSARD, conseiller communautaire unique de CHARBONNIERES-LES-VARENNES, remplacé par Mme Florence PLUCHART, conseiller communautaire suppléant
- M André CHANUDET, *a donné pouvoir à* Mme Nadine BOUTONNET
- M Philippe COULON, *a donné pouvoir à* M Gérard DUBOIS
- Mme José DUBREUIL, *a donné pouvoir à* Mme Pierrette CHIESA
- M Stéphane FRIAUD, *a donné pouvoir à* M François CHEVILLE
- M Didier IMBERT, *a donné pouvoir à* M Fabrice MAGNET
- Mme Françoise LAFOND, *a donné pouvoir à* Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR
- Mme Emilie LARRIEU, *a donné pouvoir à* Mme Catherine VILLER-MICHON
- M Vincent RAYMOND, *a donné pouvoir à* Mme Régine PERRETON
- Mme Valérie SOUBEYROUX, *a donné pouvoir à* M Jean-Pierre HEBRARD

Absent :

- M José BELDA

<> <> <> <> <>

Secrétaire de Séance :

M Claude BOILON

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20171219-
DELIB2017121904-DE
Date de télétransmission : 27/12/2017
Date de réception préfecture : 27/12/2017

Rapport n°04 – Rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable : présentation

Vu l'article 2311-1-1 du Code général des collectivités territoriales,
Vu l'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,
Vu le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales,

Considérant que la loi du 12 juillet 2010, dite «Grenelle 2», rend obligatoire, pour toutes les collectivités de plus de 50 000 habitants, la présentation d'un rapport annuel sur la situation en matière de développement durable, préalablement au débat sur le projet de budget, et pouvant à défaut, entacher le budget d'irrégularité en entraînant l'annulation de la délibération le portant,

Considérant que ce rapport doit présenter à la fois un bilan des politiques publiques, orientations et programmes mis en œuvre par la collectivité sur son territoire ainsi qu'un bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes, au regard des cinq finalités constitutives d'un objectif de développement durable, telles que mentionnées au paragraphe III de l'article L.110-1 du code de l'environnement, à savoir :

1. Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,
2. Préservation de la biodiversité et protection des milieux et ressources,
3. Epanouissement de tous les êtres humains,
4. Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations,
5. Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Considérant que la loi ne fait pas obligation d'un débat ou d'un vote sur ce rapport mais qu'il convient que sa présentation fasse l'objet d'une délibération spécifique,

Après débat, le conseil communautaire prend acte du rapport 2018 sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable, tel qu'il est présenté en annexe.

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

***Pour extrait conforme.
A Riom, le 20 décembre 2017***

Le Président

Frédéric BONNICHON



Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20171219-
DELIB2017121904-DE
Date de télétransmission : 27/12/2017
Date de réception préfecture : 27/12/2017



RAPPORT 2018 SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20171219-
DELIB2017121904-DE
Date de télétransmission : 27/12/2017
Date de réception préfecture : 27/12/2017

CC du 19 déc - rapport n° 04

Préambule

Le décret du 17 juin 2011, pris en application de l'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle 2 », soumet les collectivités territoriales et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants à la présentation, préalablement au débat d'orientation budgétaire (DOB), d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

En tant qu'EPCI de plus de 50 000 habitants, Riom Limagne et Volcans est soumise à cette disposition qui a pour ambition de mettre au centre des débats entre élus « le cheminement vers la durabilité » de l'action publique de la collectivité territoriale.

Le présent rapport constitue en effet un outil d'amélioration continue pour mieux intégrer les enjeux de développement durable dans le débat et la décision budgétaire.

Il s'inscrit enfin dans un contexte général de transparence et d'informations à destination des citoyens dans le sens d'une plus grande intégration du développement durable à tous les niveaux.

PREAMBULE..... 2

LE CADRE DE LA POLITIQUE COMMUNAUTAIRE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE..... 5

FINALITE N° 1 : LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'ENJEU avec rappel des engagements supra-locaux (notamment SRCAE)..... 6

LA PRISE EN COMPTE PAR RLV SUR SON TERRITOIRE :

1. Améliorer l'efficacité énergétique..... 7
2. Mobiliser les ressources énergétiques locales..... 13
3. Mobiliser le plus grand nombre..... 18
4. L'élaboration du PAET 21

FINALITE N° 2 : LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

L'ENJEU avec rappel du contexte régional trame verte et bleue (SRCE)..... 23

LA PRISE EN COMPTE PAR RLV SUR SON TERRITOIRE :

1. Préserver les espaces remarquables et la biodiversité..... 25
2. Préserver et gérer la ressource en eau..... 28
3. Gérer les déchets..... 33
4. Optimiser l'assainissement de la ZAC du Biopôle..... 35
5. Sensibiliser et impliquer les habitants 37

FINALITE N° 3: L'EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS

L'ENJEU 40

LA PRISE EN COMPTE PAR RLV SUR SON TERRITOIRE :

- 1- Accueillir les Gens du Voyage sur notre territoire 41
- 2- Les actions menées pour encourager une pratique sportive 41
- 3- Renforcer l'accessibilité des équipements communautaires 42
- 4- Développer une politique culturelle pour tous..... 43
- 5- Développer une politique de ressources humaines adaptée..... 49

FINALITE N° 4: LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GENERATIONS

L'ENJEU 51

LA PRISE EN COMPTE PAR RLV SUR SON TERRITOIRE :

- 1- Développer les logements sociaux locatifs..... 51
- 2- Réhabiliter l'habitat.....

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20171219-
DELIB2017121904-DE
Date de télétransmission : 27/12/2017
Date de réception préfecture : 27/12/2017

- 3- Développer les mobilités douces et l'intermodalité au service de la cohésion sociale et territoriale 45
- 4- Recourir à des chantiers d'insertion..... 47

FINALITE N° 5 : DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

L'ENJEU57

LA PRISE EN COMPTE RLV SUR SON TERRITOIRE :

- 1- Soutenir l'agriculture biologique..... 58
- 2- Suivre la filière de production de châtaigne basée sur la réhabilitation et la mise en valeur d'un espace forestier 59
- 3- Soutenir l'agropastoralisme sur la colline de Mirabel 59
- 4- Les animations scolaires sur le gaspillage alimentaire.....60

LES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DE L'AMBITION COMMUNAUTAIRE EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

CONCLUSION 62

Le cadre de la politique communautaire en matière de développement durable

La communauté de communes Riom Limagne et Volcans (RLV) est issue d'une fusion entre les communautés de communes Limagne d'Ennezat, Riom Communauté et Volvic Sources et Volcans au 1^{er} janvier 2017. L'ambition d'intégrer toujours mieux le développement durable dans les politiques communautaires s'est concrétisée par de nombreuses actions menées par ces trois collectivités, actions que RLV compte inscrire dans la durée. M. Coulon, Vice-Président à l'environnement, poursuit la démarche sur l'ensemble du territoire de Riom Limagne et Volcans, avec de nouvelles obligations réglementaires en la matière, résultant de la taille de la nouvelle collectivité, notamment la présentation du présent rapport de développement durable (dit « rapport DD »).

Si le contenu du rapport DD est laissé à l'appréciation des collectivités, il doit pour le moins comporter :

* d'une part, un bilan des politiques publiques, programmes et actions publiques (dont celles conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes) au regard du DD, ainsi que les orientations et politiques à venir permettant d'améliorer la situation,

* et d'autre part, une analyse des processus de gouvernance mis en œuvre par la collectivité pour élaborer, mener et évaluer son action.

Il s'agit du premier véritable rapport DD de RLV puisque le rapport 2017 faisait le bilan des politiques, programmes et actions publiques menés par Limagne d'Ennezat, Riom Communauté et Volvic Sources et Volcans en 2016. Le bilan du présent rapport porte cette fois sur les politiques, programmes et actions publiques menées par RLV en 2017 au regard des cinq finalités du développement durable que sont :

- La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère
- La préservation de la biodiversité et la protection des milieux et ressources
- L'épanouissement de tous les êtres humains
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre générations
- La création de dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Le présent rapport est organisé en 6 parties : les cinq premières correspondent à l'analyse de nos politiques et actions communautaires au regard de chacune des finalités et de leurs enjeux, en mettant en exergue les interactions, leur transversalité et la recherche de l'exemplarité dans la gestion des compétences communautaires. La dernière partie porte sur les conditions de mise en œuvre de l'ambition communautaire. Ce document s'appuie donc sur une illustration des actions conduites tout au long de l'année 2017 et esquisse des perspectives pour l'année 2018.

Accusé de réception en préfecture 063-200070753-20171219- DELIB2017121904-DE Date de télétransmission : 27/12/2017 Date de réception préfecture : 27/12/2017
--

L'ENJEU

La lutte contre le dérèglement climatique constitue un enjeu majeur de solidarité entre les hommes, les territoires et les générations. Il s'agit aujourd'hui d'une priorité mondiale reconnue par tous, scientifiques et politiques, notamment au travers de la convention climat de l'ONU de 1992. Seule la moitié du gaz carbonique (CO₂) produit par les activités humaines est absorbée par les écosystèmes naturels : océans, forêts... Sans effort pour réduire les émissions des gaz à effet de serre, la température moyenne devrait augmenter de 1,4 °C à 5,8 °C d'ici à 2100. Il est donc nécessaire de limiter l'élévation de la température et ainsi d'éviter des événements de très grande ampleur comme, par exemple, l'élévation à terme de plusieurs mètres du niveau des océans. Certains effets du dérèglement climatique sont d'ailleurs déjà visibles en France : élévation de 0,9°C en un siècle de la température moyenne annuelle ; avancement des cycles biologiques de nombreuses plantes (dans les vignobles, la maturité de certains cépages a avancé de près d'un mois) ; épisodes inédits d'inondations et de fortes chaleurs.

Si cette évolution se poursuit, des conséquences importantes sur les conditions de vie, voire de survie, de populations entières, tant dans les pays industrialisés que dans les pays en développement, sont à attendre. De plus, il s'agit d'un phénomène cumulatif, plus l'action sera tardive, plus il sera difficile de revenir à un niveau d'émissions absorbable par la biosphère, plus les concentrations dans l'atmosphère seront élevées et plus les dommages seront importants.

Les premiers effets du réchauffement sont malheureusement inévitables dans les prochaines années et supposent de prévoir des mesures d'atténuation et d'adaptation pour en limiter les conséquences néfastes. Les collectivités territoriales ont une responsabilité forte en tant que décideurs locaux, et plusieurs outils ainsi que de nouvelles réglementations incitent les territoires à faire des choix énergétiques durables.

Rappel des engagements supra-locaux :

En 1997, la ratification du protocole de Kyoto a engagé de nombreux pays dans des objectifs chiffrés de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES). L'union européenne a ensuite fixé aux pays membres un triple objectif à échéance 2020 dans le cadre du « paquet climat-énergie » : faire passer la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique européen à 29 %, réduire les émissions de Co₂ des pays membres de 20%, accroître l'efficacité énergétique de 20 %.

La France est même allée plus loin avec le Facteur 4, s'engageant à diviser par 4 les émissions de GES à l'horizon 2050. Pour atteindre cet objectif, elle s'appuie sur trois piliers principaux issus du Grenelle et du débat sur la transition énergétique :

- la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique en métropole doit atteindre 23 % en 2020 ;
- la consommation annuelle en énergie primaire des bâtiments neufs ne doit pas dépasser 50 Kwh par m² (RT 2012)
- 500 000 logements doivent être rénovés chaque année (sobriété énergétique)

Au niveau régional, un Schéma Régional du Climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) a été approuvé le 20 juillet 2012, fixant les grandes orientations du territoire. Celui-ci prévoit une réduction de 22,4% des consommations énergétiques finales d'ici 2020 par rapport à celles de 2008, une réduction de 15% des GES d'ici 2020 par rapport à celles de 2007, une division par 4 des émissions de GES d'ici 2050 par rapport à celles enregistrées en 1990, une production des énergies renouvelables équivalente à 30% de la consommation énergétique finale en 2020, soit un doublement de la proportion actuelle, et une réduction des émissions de polluants atmosphériques.

Un Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) est en cours d'élaboration dans la nouvelle grande région Auvergne-Rhône-Alpes. Le calendrier prévisionnel du SRADDET prévoit une mise en œuvre effective pour le début de l'année 2019.

LA PRISE EN COMPTE PAR LES EPCI SUR LE TERRITOIRE DE RIOM LIMAGNE ET VOLCANS :

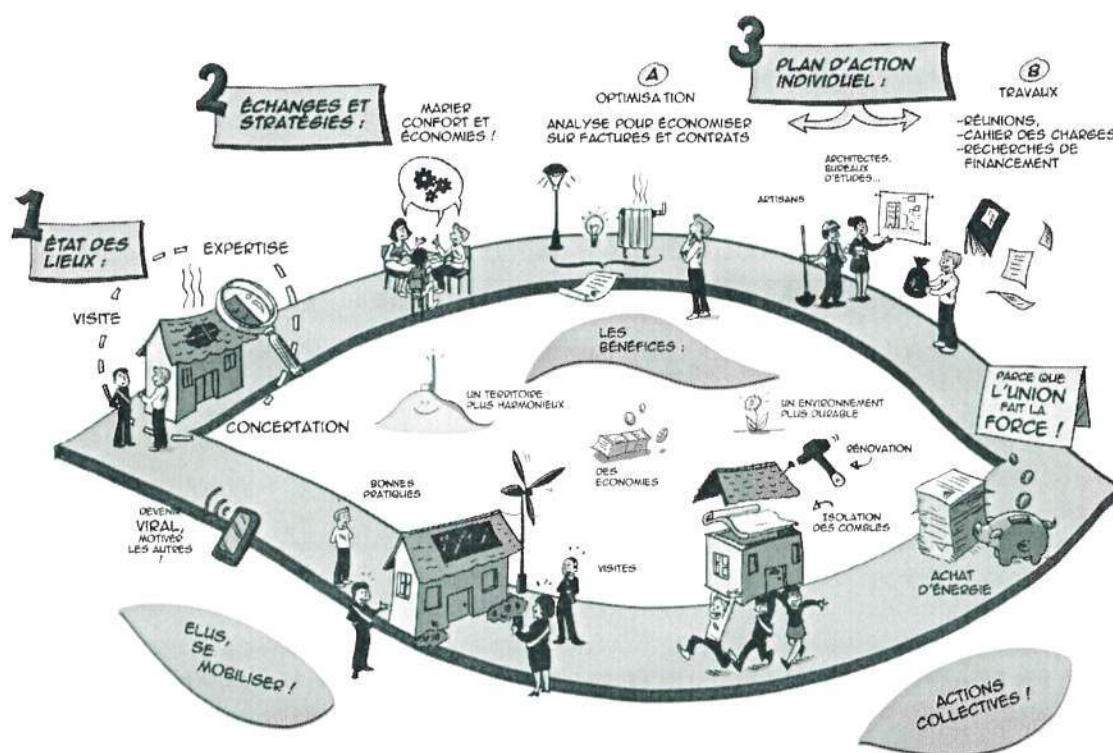
Les actions, politiques et programmes menés en 2017 sur le territoire de RLV en faveur de la transition énergétique concernent principalement l'amélioration de l'efficacité énergétique (1), la mobilisation des ressources énergétiques locales (2) et la mobilisation du plus grand nombre (3). RLV a en outre lancé la démarche d'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial qui devra être approuvé avant le 31 décembre 2018 (4).

1. Améliorer l'efficacité énergétique :

La politique engagée en matière d'efficacité énergétique et d'optimisation de gestion s'est poursuivie tout au long de l'année 2017 sur les sites du territoire de RLV, dans un souci d'exemplarité, avec pour cibles prioritaires l'énergie (électricité, éclairage, production de chaleur, etc.), ou encore les consommations d'eau. Elle prend appui sur le « Conseil en Energie Partagé » (CEP) de l'Aduhme (a) et vise à améliorer la gestion et la consommation des fluides (b) ainsi que la performance énergétique des bâtiments (c).

a. Le CEP et le « profil énergétique » des EPCI :

Alors qu'en 2016, seuls Riom Communauté et Volvic Sources et Volcans bénéficiaient du « Conseil en Energie Partagé » (CEP) de l'Aduhme, en 2017 RLV a adhéré à ce dispositif pour l'ensemble de son patrimoine et celui de ses communes membres pour un montant de 35 534 €. Cet outil permet d'étudier objectivement les caractéristiques énergétiques des sites, de surveiller l'évolution des consommations et des dépenses d'énergie et de travailler à la définition d'un plan d'actions intégrant la composante énergétique.

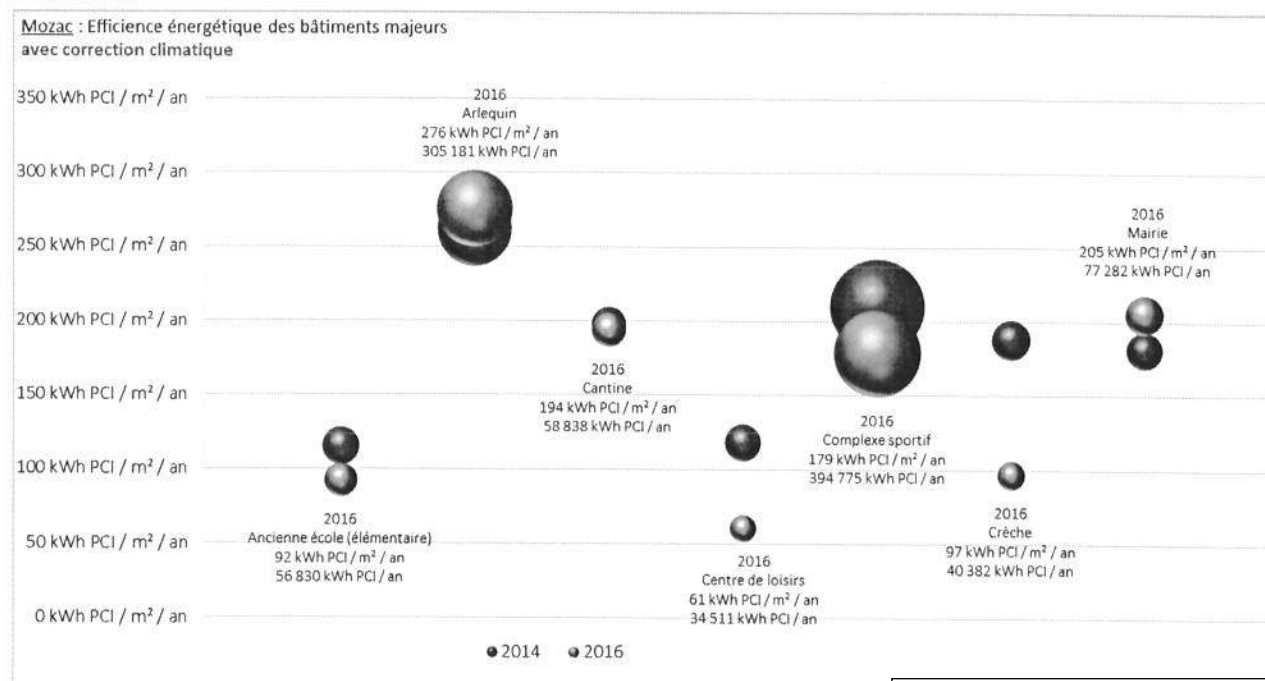


En adhérant à l'Aduhme sous la formule « intercommunalité + », RLV permet à toutes ses communes de bénéficier du dispositif de Conseil en Energie Partagé. Un travail important est en cours afin de déployer le dispositif sur toutes les communes n'ayant pas déjà bénéficié du suivi CEP. Le patrimoine concerné est celui des communes des anciennes communautés de communes que sont Riom Communauté (sauf Riom et Ménétrol) et Limagne d'Ennezat, ainsi que le patrimoine propre à Limagne d'Ennezat. L'Aduhme aidera ensuite ces collectivités à passer à l'acte, en travaillant à la fois sur l'optimisation des contrats spécifiques (achat d'énergie, exploitation, etc.), mais également en les aidant à définir leurs besoins et leurs exigences, rédiger leurs marchés, comparer leurs offres de maîtrise d'œuvre, etc.

L'avancement du dispositif CEP en détail :

Communes	Contact	Visite patrimoine	Rendu
Ennezat	oui	12/07/2017	
Chappes	oui	22/08/2017	
Chavaroux	oui	19/07/2017	
Clerlande	oui	en préparation	
Entraigues	oui	14/06/2017	en programmation
Lussat	oui	22/09/2017	
Malintrat			
Les Martres-d'Artière			
Martres-sur-Morge			
Saint-Beuzire			
Saint-Ignat			
Saint-Laure			
Surat			
Varennnes-sur-Morge			
Chambaron-sur-Morge	oui	23/05/2017	03/10/2017
Le Cheix			
Enval			
Malauzat			
Marsat	oui	en programmation	
Mozac	oui	16/06/2017	17/10/2017
Pessat-Villeneuve			
Saint-Bonnet-près-Riom			

Efficiéce énergétique des bâtiments majeurs – exemple d'extraction de l'outil d'analyse mis en œuvre sur Mozac :



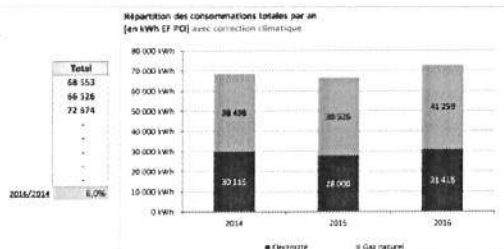
Accusé de réception en préfecture
 063-200070753-20171219-
 DELIB2017121904-DE
 Date de télétransmission : 27/12/2017
 Date de réception préfecture : 27/12/2017

Fiche bâtiment extraite de l'outil d'analyse de Chambaron-sur-Morge :

**Commune de Chambaron-sur-Morge
Evolution des consommations et des dépenses d'énergie
Mairie - Cantine - Ecole (Cellule)**

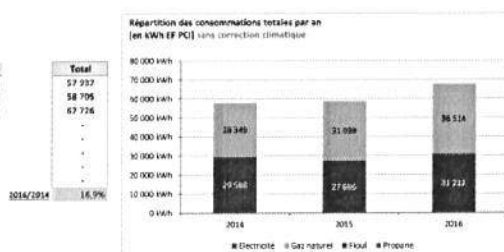
1) Consommations totales par an, corrigées climat

Bâtiment	Mairie - Cantine - Ecole (Cellule)	
Année	Electricité	Gas naturel
2014	30 115	38 438
2015	28 000	38 526
2016	31 415	41 259



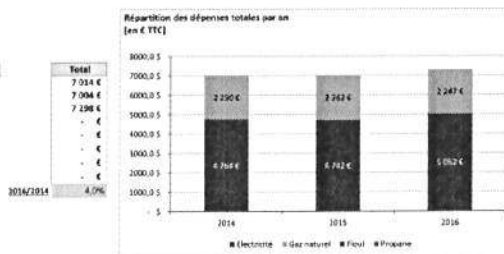
2) Consommations totales par an, sans correction climatique

Bâtiment	Mairie - Cantine - Ecole (Cellule)			
Année	Electricité	Gas naturel	Fioul	Propane
2014	29 588	28 149	0	0
2015	27 466	31 039	0	0
2016	31 212	36 514	0	0



3) Dépenses totales par an

Bâtiment	Mairie - Cantine - Ecole (Cellule)			
Année	Electricité	Gas naturel	Fioul	Propane
2014	4 764 €	2 250 €	- €	- €
2015	4 742 €	2 762 €	- €	- €
2016	5 092 €	2 247 €	- €	- €



Perspectives 2018 : Maintenir l'adhésion à l'Aduhme selon la formule « intercommunalité + » pour permettre à l'ensemble des communes du territoire de bénéficier du Conseil en Energie Partagé et permettre à RLV de bénéficier d'un appui technique important pour l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial.

b. Amélioration de la gestion et de la consommation des fluides :

- Participation à des groupements d'achat d'énergie :

Les tarifs réglementés de vente de gaz naturel et d'électricité pour les consommateurs non-domestiques ont été progressivement supprimés, conformément à la loi sur la nouvelle organisation du marché de l'électricité (dite « loi NOME ») du 7 décembre 2010 et la Loi 214-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation (dite « loi Hamon »).

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20171219-
DELIB2017121904-DE
Date de télétransmission : 27/12/2017
Date de réception préfecture : 27/12/2017

Face à cette ouverture des marchés de l'énergie, toutes les collectivités de RLV consommant du gaz se sont associées aux groupements d'achat coordonnés par le Département afin de bénéficier d'une réelle écoute des fournisseurs et de réaliser des économies substantielles sur leurs achats de gaz naturel, de l'ordre de 20% en moyenne sur le groupement 1 concernant la période 2015-2016 (environ 16% à Riom Communauté et jusqu'à 40% à Limagne d'Ennezat pour ses 2 sites concernés à savoir le Multi-accueil d'Ennezat et l'Accueil de loisir de Saint-Laure). Une économie de 15% en moyenne est prévue sur le groupement 2 (2017-2018).

Concernant l'électricité, les 3 EPCI fusionnés ont adhéré au groupement de commande coordonné par le SIEG 63. Ce groupement de commande, instauré pour trois ans, prend fin en 2017 et doit donc être renouvelé. Afin d'être en capacité d'engager une procédure d'accord-cadre, le SIEG 63 propose un nouveau groupement de commande pour une durée de 6 ans couvrant la période 2018/2021. Le Conseil Communautaire a délibéré le 28 mars 2017 pour adhérer à ce nouveau groupement de commande ayant pour objet l'achat d'électricité pour les contrats dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA.

Perspectives 2018 : *Poursuivre le suivi détaillé des consommations gaz et électricité et le contrôle des dépenses par site. De plus, RLV pourrait conduire des actions de sensibilisation, à destination de ses agents, aux économies d'énergie afin de poursuivre la réduction des coûts.*

- **Amélioration de la performance énergétique des bâtiments :**

- *Opération COCON 63 :*

L'opération COCON 63, démarche innovante et collective initiée par le Conseil Départemental et l'Aduhme pour isoler les combles perdus de bâtiments publics dans le Puy-de-Dôme a été reconduite. Cette deuxième opération COCON devrait permettre d'isoler 38000 m² de combles perdus et de rampants de toiture de bâtiments publics en mobilisant de nombreuses entreprises locales. Sur le territoire de RLV, 6 collectivités sont concernées pour un total de 12 bâtiments et une surface de 5 300 m². L'opération a débuté à l'automne 2017 (réception des offres pour la mission de maîtrise d'œuvre).

Pour rappel : depuis 2015, 3 bâtiments d'ex Riom Communauté ont pu voir leurs combles isolés : Le siège actuel de RLV et les deux bâtiments du Musée Mandet. Le montant des travaux (12 716 €) a permis de générer 5 142 € de Certificats d'Economie d'Energie (CEE).

D'une manière générale, les collectivités de RLV ont bénéficié de près de 43% de subventions au titre de l'opération COCON, limitant les investissements concédés sur 24 bâtiments et près de 3900 m².

- *Performance énergétique des bâtiments sportifs :*

En lien avec l'Adhume, RLV a poursuivi le suivi des performances énergétiques et des consommations des équipements sportifs. En 2017, les actions suivantes ont été menées :

- ✓ Suivi d'un tableau de bord pour assurer le suivi mensuel des consommations d'eau sur les équipements sportifs / alerte en cas de consommation anormale.
- ✓ Installation progressive de détecteurs de présence dans les couloirs et sanitaires
- ✓ Installation de sondes pour ajuster au plus fin la gestion du chauffage sur certains équipements sportifs (instantanée et historique)
- ✓ Travail en partenariat avec l'Adhume (caméra thermique) pour cibler les déperditions énergétiques et faire intervenir les entreprises dans le cadre de la garantie de parfait achèvement.

Les actions se sont réalisées par le redéploiement des missions du personnel ou par la prise en charge dans le cadre de la garantie de parfait achèvement pour les travaux. Les sondes appartiennent au service technique qui les utilise en roulement sur différents équipements.

Zoom sur la Piscine Béatrice Hess :

Suite à la réouverture de la piscine après les travaux menés en 2015, de nombreuses actions ont été menées en 2017 pour optimiser la gestion des fluides de l'équipement (consommation eau, gaz, électricité) :

- ✓ Mise en place de tableaux de bord en interne pour assurer le suivi mensuel des fluides et ajuster les consommations avec plus de réactivité,
- ✓ Installation d'un compteur énergie pour mesurer l'économie réalisée par l'installation de panneaux solaires,
- ✓ Installation de sondes pour disposer directement sur les postes informatiques des températures de l'eau des bassins et des vestiaires (instantanée et historique),
- ✓ Travail en partenariat avec l'Adhume pour mesurer les économies réalisées suite aux travaux,
- ✓ Réflexion et échanges (en partenariat avec l'Adhume) pour investir dans un système permettant de réaliser des économies d'eau et de chauffage de l'eau des bassins ;

Les seuls coûts direct ont concerné l'installation d'un compteur énergie et des sondes pour 3 500€. Les autres actions se sont réalisées par le redéploiement des missions du personnel.

Les données sont évaluées mensuellement via les tableaux de bord gérés par le service.

Perspectives 2018 : *Etudier la faisabilité de l'implantation d'un bac tampon supplémentaire (optimisation du renouvellement de l'eau du bassin ludique) et réaliser un audit énergétique pour optimiser encore le fonctionnement. Installer les sondes sur d'autres équipements.*

- **La gestion de l'éclairage public :**

A ce jour, plus de 200 communes puydômoise pratiquent l'extinction de leur éclairage public en milieu de nuit, soit plus d'1/3 de la population du département. 24 communes du territoire de RLV sont concernées (cf. carte).



Contactez-nous pour apporter des modifications à cette carte : contact@aduhme.org

A raison d'une extinction de 6 heures par nuit, soit la moitié du temps d'éclairage annuel, c'est 50 % de la consommation électrique (et autant de gaz à effet de serre) en moins et près de 40 % de la facture économisée. Il s'agit donc d'une mesure de sobriété énergétique simple à mettre en œuvre et rapidement payante pour la collectivité.

2. Mobiliser les ressources énergétiques locales :

Un axe fort de la lutte contre le changement climatique repose sur la mobilisation des énergies renouvelables. Le territoire de RLV présente à cet égard de nombreuses opportunités et plusieurs actions ont été menées en 2017 en faveur de l'utilisation du Bois-Energie (a), de la géothermie (b), et de la méthanisation (c). Le territoire de RLV présente en outre un potentiel éolien qui suscite l'intérêt de développeurs (d).

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20171219-
DELIB2017121904-DE
Date de télétransmission : 27/12/2017
Date de réception préfecture : 27/12/2017

a. Le Réseau de Chaleur Bois Energie:

Dans un contexte de forte tension des prix des énergies fossiles et engagée dans une démarche de développement durable et de réduction des émissions de gaz à effets de serre, Riom Communauté a opté, dès 2009, pour la création d'un réseau de chaleur urbain fonctionnant à l'énergie-bois. En 2011, la collectivité a confié à la société Engie Cofely Services, la réalisation et la gestion de ce réseau sous la forme d'une délégation de service public d'une durée de 23 ans. Une société dédiée RCBE (Riom Chaleur Bois Energie) a été mise en place pour gérer le projet. La mise en service du réseau a eu lieu le 1er novembre 2013.

Le réseau de chaleur bois transporte de la chaleur sous forme d'eau chaude au moyen de canalisations sous voirie. Les utilisateurs se raccordent au réseau pour prélever l'énergie dont ils ont besoin, que ce soit pour des bâtiments publics ou privés (résidentiels, tertiaires...). Cette énergie permet le chauffage des locaux et la production d'eau chaude sanitaire. Long de 7 km, le réseau alimente en chauffage et en eau chaude sanitaire, près d'une trentaine de bâtiments publics et privés. Le réseau est structuré à partir d'une chaudière biomasse principale (de 3200 KW) construite sur le parc des fêtes à Riom et d'une chaudière biomasse secondaire (700 KW) alimentant actuellement le lycée Pierre-Joël Bonté. Deux chaudières d'appoint de gaz de 4000 KW sont également situées, en cas de nécessité, dans la chaufferie principale.

L'objectif du réseau de chaleur bois est de faire bénéficier à l'ensemble des usagers d'une énergie concurrentielle dont l'indexation des prix est maîtrisée car davantage déconnectée de la volatilité des prix des énergies fossiles. Mettre l'accent sur les énergies renouvelables, c'est aussi faire prendre conscience de leur efficacité.

Les avantages du réseau de chaleur urbain au bois énergie en chiffres :

- 1820 tonnes d'équivalent pétrole économisées par an,
- 4800 tonnes de CO2 économisées par an,
- 1 500 équivalents logements alimentés,
- création de 6 emplois pérennes dans la filière bois,
- 7 000 tonnes de bois utilisées par an.

En 2016, Riom Communauté a élaboré un schéma directeur pour étudier la densification et l'extension possible du réseau, document obligatoire avant tout nouveau projet de raccordement. A été validé par avenant n° 2 en novembre 2016, le raccordement de la cuisine centrale de la Ville de Riom (densification), des jardins de la culture et de la cour d'appel (extension) et un projet de cogénération sur le site de la chaufferie.

Ces nouveaux raccordements ont été opérés en 2017.

Perspectives à 3 ans : réflexions sur le projet de raccordement du Musée Mandet, du centre de détention, de l'école audio visuelle, du gymnase Régis Chabert, de l'école René Cassin, du Collège Pierre Mendès France, des logements de l'Ophis au Couriat ...

Accusé de réception en préfecture 063-200070753-20171219- DELIB2017121904-DE Date de télétransmission : 27/12/2017 Date de réception préfecture : 27/12/2017
--

b. le soutien à un projet de géothermie très profonde :

En 2016, Riom Communauté a soutenu le projet « Géothermix », un projet de géothermie très profonde lancé sur son territoire, en attribuant un prêt à taux zéro de 60 000 euros à la société Geothermix.

Une étude d'opportunité sur la géothermie haute énergie en Limagne a en effet été menée par la Société Electerre en 2013 pour le compte de Limagrain, Michelin, MSD et EDF. Les résultats obtenus ont permis de définir le programme «Géothermix» qui comprend, sur deux zones différentes, deux projets de centrale géothermique et de réseau de chaleur sur lesquels les acteurs ont décidé de lancer une étude de faisabilité. Depuis, le groupe Fonroche a également rejoint la société «Géothermix» qui est désormais détenue à 50% par Electerre et 50% par Fonroche.

L'étude de faisabilité comprend une étude dite «exploratoire» qui a pour objet de rechercher sur le territoire de Limagne, et plus particulièrement sur les agglomérations de Riom et de Clermont-Ferrand, les possibilités d'exploitation de gisements géothermiques à haute température afin de produire de l'électricité ainsi que de la chaleur pour des utilisations industrielles, du chauffage urbain et du chauffage d'installations collectives. Le coût de cette étude s'élève à 2 075 300 € au total, dont 1 645 300 € ont été retenus comme dépense éligible pour l'attribution d'aides publiques. Outre la participation d'investisseurs privés, le financement de cette étude bénéficiait des aides publiques suivantes :

- ADEME: 300 000 € de subvention
- Conseil Régional: 400 000 € de Prêt à Taux Zéro
- Conseil Départemental: 300 000 € de Prêt à Taux Zéro

Le 29 décembre 2015, Riom Communauté a conventionné avec la Région Auvergne pour soutenir le projet Géothermix via l'octroi d'un Prêt à Taux Zéro de 60 000 € remboursable sur 3 ans après 2 années de différé.

Quatre zones ont d'abord été identifiées sur le territoire de Riom comme présentant un intérêt pour envisager des forages exploratoires (en croisant les hypothèses de présence de la ressource et les débouchés potentiels). La faisabilité d'effectuer des recherches plus poussées sur l'un de ces sites a amené les sociétés Fonroche Geothermie et Electerre de France à cibler la parcelle YL416 située sur le Parc Européen d'Entreprise de Riom qu'elles souhaitent acquérir pour y implanter leur projet de centrale géothermique.

Compte tenu des incertitudes et des délais liés à ce type de projet, la levée des clauses suspensives pouvant se prolonger au-delà de la fin du traité de concession passé entre la CCI et Riom Communauté à savoir le 26 Février 2018, RLV s'est engagé à acheter la parcelle concernée à cette date butoir. Le projet de centrale Géothermix est

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20171219-
DELIB2017121904-DE
Date de télétransmission : 27/12/2017
Date de réception préfecture : 27/12/2017

autorisation de forage délivrée par les services de la Préfecture suite à une procédure longue soumise à enquête publique.

c. Le projet de création d'une unité de méthanisation à Pulvérières:

La méthanisation est un processus naturel de dégradation biologique de la matière organique dans un milieu sans oxygène due à l'action de multiples micro-organismes (bactéries). Elle produit un gaz, appelé « biogaz », composé principalement de méthane (de 50 à 70%) et de dioxyde de carbone. C'est le méthane contenu dans le biogaz qui lui octroie ses vertus énergétiques. Cette réaction produit également un résidu, appelé digestat, qu'il est ensuite possible de valoriser en tant que fertilisant pour l'agriculture.

La méthanisation présente de nombreux atouts:

- elle réduit les volumes de déchets organiques,
- elle réduit les émissions de méthane, puissant gaz à effet de serre, dans l'atmosphère
- elle contribue à la production d'énergie renouvelable, sous forme de biogaz.

RLV bénéficie sur son territoire d'une entreprise d'embouteillage d'eau : Eau de Volvic-Groupe Danone. A ce titre, a été défini sur 4 communes un périmètre de protection dit « Impluvium ». L'impluvium de Volvic est un territoire de 38km² qui recueille les eaux de pluie et de fonte des neiges et constitue ainsi les ressources en eau pour l'activité d'embouteillage mais aussi pour le bassin de vie (alimentation en eau potable de 32 communes pour 4 collectivités : Volvic-Châtel-SAEP de la Région de Riom (3 communes), SIAEP de la Plaine de Riom (27 communes)). Cet impluvium, caractérisé par une faible densité de population et par l'absence d'activités industrielles ou de cultures intensives, fait l'objet d'un haut niveau de protection environnementale et de démarches particulières pédagogiques et préventives à destination des agriculteurs et de la population.

Ainsi en 2013, la collectivité, le groupe Danone et un porteur de projets privés ont engagé une réflexion pour la création d'une unité territoriale de méthanisation visant à diminuer les épandages de lisier et fumier sur le périmètre de l'impluvium. En 2016, la communauté de communes a procédé à l'acquisition de parcelles nécessaires à la réalisation du projet (terrain de 6 ha), et qui permettra également de réaliser une zone d'activités en lien avec la valorisation assurée par le méthaniseur (chaleur, gaz).

Après la réalisation d'une 1^{ère} étude de faisabilité en 2013/2014, la communauté de communes, en partenariat avec le groupe Danone et l'Aduhme, a engagé la réalisation :

- d'une étude pré-opérationnelle de réalisation du méthaniseur en resserrant le périmètre de provenance des intrants aux agriculteurs présents sur l'impluvium ou à proximité immédiate (frais d'étude : 15 000 € HT)

- d'un diagnostic pour la valorisation par injection dans le réseau de gaz, diagnostic confié à GRDF et dont les conclusions, favorables, ont été communiquées fin décembre 2016 (coût du diagnostic : 14 000 € HT, soldés en 2017)
- d'une étude de faisabilité et foncière quant aux possibilités d'injecter le gaz dans le réseau GRDF avec création d'une canalisation de transport nécessaire à l'injection du gaz (linéaire de 3.4km),

La phase d'expertise et de benchmarking s'est poursuivie avec notamment la visite de 3 méthaniseurs existants : à Salers (cantal), dans la Beauce et à Evian (créé en collaboration entre un EPCI et le groupe Danone pour l'impluvium d'Evian).

Impacts sur le développement durable : La mise en œuvre sur la commune de Pulvérières d'un projet de méthanisation permettra d'une part une amélioration importante de la gestion des effluents agricoles sur les exploitations (cuves à lisier, fumier), et mettra un terme d'autre part à l'épandage direct de lisier sur les parcelles agricoles et pâturées. Ainsi, l'épandage sera fait sous forme de digestat, fertilisant naturel.

Transversalité : avec la finalité n° 2 car réduit les volumes de déchets organiques.

Perspectives 2018 :

- *Etude juridique pour portage du projet (public-privé par la réunion de la Collectivité et du Groupe Danone, ou d'un investisseur privé /..)*
- *Définition du partenariat avec les Agriculteurs, fournisseurs d'intrant,... et leur structuration pour mise en œuvre du projet (CUMA,...)*
- *Engagement des modalités de réalisation : programmiste, cahier des charges, etc..*
- *Engagement de la réalisation de la zone d'activités : maîtrise d'oeuvre*

d- Le potentiel éolien :

Le Schéma Régional Eolien en vigueur identifie 16 communes de RLV comme ayant un potentiel éolien :

- Chambaron-sur-Morge (ex La Moutade et Cellule)
- Chappes
- Chavaroux
- Ennezat
- Entraigues
- Le Cheix
- Les Martres d'Artière
- Lussat
- Malintrat
- Martres-sur-Morge

<p>Accusé de réception en préfecture 063-200070753-20171219- DELIB2017121904-DE Date de télétransmission : 27/12/2017 Date de réception préfecture : 27/12/2017</p>

- Pessat-Villeneuve
- Saint-Bonnet-Près-Riom
- Saint-Ignat
- Saint-Laure
- Surat
- Varennes-sur-Morge

Plusieurs de ces communes (en particulier Cellule et Entraigues) ont dorénavant et déjà été « démarchées » par des développeurs or, depuis la loi « Brottes » du 15 avril 2013, il n'y a plus besoin de créer une Zone de Développement Eolien pour installer un parc éolien. Il suffit que le projet soit compatible avec le Schéma Régional Eolien (SRE) qui identifie les communes ayant un potentiel éolien. Les développeurs peuvent donc prospecter l'ensemble de ces communes et déposer leur projet auprès des services de l'Etat. Ils n'ont désormais plus l'obligation de solliciter ni même de tenir au courant les communes de leur projets et de leur état d'avancement. Dans les faits, Riom Communauté en 2013 comme Limagne d'Ennezat en 2016 ont été contactés par des développeurs pour des projets éoliens.

En 2017, la société Quadran a travaillé sur un avant-projet de développement de parc éolien sur les communes d'Entraigues, d'Ennezat et de Saint Laure. Elle est venue présenter aux élus de RLV et des communes concernées sa démarche de développement d'énergie de territoire et le déroulement de ce type de projet.

***Perspectives 2018 :** suivre les éventuels projets portés par des sociétés de développement éolien, poursuivre la réflexion concernant l'implantation d'un parc éolien sur le territoire de RLV, en cohérence avec les objectifs qui seront fixés par le PCAET en matière de développement des énergies renouvelables.*

3. Mobiliser le plus grand nombre :

La lutte contre le changement climatique nécessite la mobilisation de tous les acteurs. C'est pourquoi des actions ont été menées en 2017 par RLV en direction de la population: la rénovation énergétique des logements (a), le développement du co-voiturage (b), les animations scolaires sur les économies d'énergie (b) et d'une manière plus générale la sensibilisation des usagers et du grand public (d).

a. La rénovation énergétique des logements:

Le programme de rénovation du parc privé permet de lutter contre la précarité énergétique, d'améliorer le confort dans les logements et de réduire des émissions de gaz à effet de serre. Le programme « Habiter Mieux » lancé en 2011, et mis en œuvre par l'Anah, a été intensifié par le gouvernement en mars 2016 rehaussant ainsi l'objectif de rénovation énergétique des

Accusé de réception en préfecture 063-200070753-20171219- DELIB2017121904-DE Date de télétransmission : 27/12/2017 Date de réception préfecture : 27/12/2017
--

logements privés de 50 000 à 70 000 logements rénovés. L'atteinte de ces objectifs ambitieux supposait la mobilisation des acteurs à tous les niveaux.

Les trois EPCI ayant fusionné sont inscrits dans ce programme à travers trois PIG (Programme d'Intérêt Général) permettant aux propriétaires d'être accompagnés gratuitement dans leurs démarches et de percevoir (sous certaines conditions) des aides de l'Anah, de l'Etat et de deux EPCI (Riom Communauté et Volvic Sources et Volcans). Riom Communauté et VSV ont en effet mené en 2016, chacun sur son territoire, un programme de réhabilitation du parc privé en lien avec l'opération nationale « Habiter Mieux ». A partir de juillet 2016, le territoire de Limagne d'Ennezat était également couvert par un programme départemental « Habiter Mieux ».

En 2017, ce sont sur le territoire de RLV :

- . 30 logements de propriétaires occupants qui ont pu bénéficier du programme pour des rénovations énergétiques (avec un minimum de 25% de gain énergétique)
- . 5 logements de propriétaires bailleurs qui ont pu réhabiliter leurs logements et les remettre en location avec des gains de charge pour les futurs locataires (avec un minimum de 35% de gain énergétique)
- . près de 77 000 € qui ont été réservés aux propriétaires occupants et près de 5 000 € réservés aux propriétaires bailleurs pour permettre notamment à la réalisation de travaux d'économie d'énergie.

Le gain énergétique moyen pour les propriétaires occupants est de 38,5% avec un gain moyen d'une classe énergétique. Pour les propriétaires bailleurs il est de 43,2%. Le budget de travaux et honoraires réalisés par les propriétaires privés, dans ce cadre là et sur le territoire, est d'environ 329 000 € HT.:

Perspectives 2018 : RLV mène actuellement et sur début 2018 une étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU sur les 7 centres anciens principaux et une étude pré-opérationnelle PIG sur le reste du territoire de façon à proposer un accompagnement et des aides financières unifiées à l'ensemble des habitants de Riom Limagne et Volcans. Ces 2 programmes devraient comporter un volet « aide aux travaux d'économies d'énergie » aussi bien pour les propriétaires occupants que pour les propriétaires bailleurs. Les objectifs ne sont à ce jour pas définis.

Les programmes actuels se poursuivront début 2018, dans l'attente de la fin des études et du lancement des nouveaux programmes de façon à ne pas avoir de rupture d'animation sur le territoire.

b. Le développement du covoiturage :

Riom Limagne et Volcans, en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité, adhère à l'association Covoiturage Auvergne dans la continuité du partenariat qui préexistait avec Riom Communauté depuis 2010. RLV, souhaitant développer les actions en faveur de l'éco mobilité sur son territoire pour diminuer l'usage individuel de la voiture, soutient les actions de l'association covoiturage Auvergne et a voté un budget de 4000 € en 2017 (2000 € pour

Accusé de réception en préfecture 063-200070753-20171219- DELIB2017121904-DE Date de télétransmission : 27/12/2017 Date de réception préfecture : 27/12/2017
--

les objectifs généraux et 2000 € pour les objectifs spécifiques à RLV). Pour information, au 30 septembre 2017, 21070 personnes sont inscrites sur le site covoituranceauvergne.net dont 1959 nouveaux utilisateurs.

Les missions confiées à l'association s'articulent autour de deux types d'objectifs :

- **la participation à des objectifs communs, intéressant toutes les AOT**
 - Gérer la plate-forme de covoiturage : site internet, modules communautés, gestion des usagers n'ayant pas internet, renseignements téléphoniques.
 - Centraliser et diffuser de l'information sur le covoiturage : données chiffrées, actions et projets de l'association, retours d'expériences, nouveaux outils,... par le biais de la Lettre d'information de Covoiturage Auvergne, « Covoitur'Info » et site internet www.covoituranceauvergne.net,
 - Assurer la veille sur les expériences d'actions en faveur du covoiturage en France et ailleurs, afin d'identifier des pistes d'actions innovantes à mettre en œuvre dans notre région.
 - Favoriser l'aménagement et l'utilisation des aires de covoiturage
 - Réaliser des actions de sensibilisation sur la complémentarité covoiturage/transports en commun

- **la mise en œuvre d'objectifs spécifiques : actions de sensibilisation afin d'encourager**
 - le développement du covoiturage domicile/travail (entreprises concernées en 2017 : la maroquinerie de Sayat, Limagrain, le Biopôle de Saint Beuzire, Centre pénitentiaire de Riom)
 - le développement de la pratique du covoiturage auprès du grand public (participation en 2017 aux forums des associations d'Ennezat, de Riom et de Volvic : environ 104 personnes de renseignées)

En 2017, une aire de co voiturage a été aménagée par la commune de Volvic.

Perspectives 2018 : *Reconduction de la convention de partenariat avec l'association co voiturage Auvergne ; élaboration d'un schéma intercommunal des aires de co voiturage, développer des actions afin de favoriser les mobilités alternatives à la voiture individuelle et en complémentarité avec le futur réseau urbain.*

c. Les animations scolaires sur les économies d'énergie :

VSV a initié en 2010 un programme d'animations pédagogiques à destination des établissements scolaires de son territoire, notamment sur le thème des économies d'énergie.

En 2017, RLV a poursuivi la mise en œuvre de ce marché et sur ce thème, 5 classes de CM1/CM2 de Chatelguyon, Sayat et Volvic, ont suivi 15 animations pédagogiques organisées

Accuse de réception en préfecture
063-200070753-20171219-
DELIB2017121904-DE
Date de télétransmission : 27/12/2017
Date de réception préfecture : 27/12/2017

par l'association « les Petits Débrouillards Auvergne » pour un montant de 3750 € TTC. Les projets portaient sur :

- . Les différentes sources d'énergie (notamment la production de l'électricité, l'utilisation de cette énergie et la mise en place de circuits électriques),
- . les gestes éco-citoyens, comment économiser l'énergie au quotidien,
- . la participation à l'expo science à Paris.

Perspectives 2018 : poursuivre les animations avec les écoles du territoire ex-VSV (le marché court jusqu'en 2018) et étudier la possibilité d'étendre cette action aux classes de l'ensemble du territoire de RLV à la rentrée 2018/2019.

d. La sensibilisation des agents, des usagers et du grand public :

En 2016, Riom Communauté bénéficiait d'un groupe d'agents relais volontaires animé par le service éco-responsabilité, ce qui a permis de diffuser un certain nombre d'actions, d'évènements, de formations et de communications internes à destination de l'ensemble des agents de la collectivité. Un flux de tri spécifique a été mis en place dans les services : poubelles jaunes et noir, tri des piles, toners et instruments d'écriture (travail en lien avec les éco-organismes). Des mini-déchetteries ont également été organisées pour les régies.

En 2017, l'agent en charge de la mission éco-responsabilité a été démutualisé. Toutefois, la démarche de « subvention éco-manifestation » a été poursuivie gérée par la direction communication et la direction environnement. Cette action permet aux associations de bénéficier d'une bonification de leur subvention lorsque celles-ci mettent en place une organisation durable.

Perspective 2018 : maintien de l'action « subvention éco manifestation »

4 – L'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de RLV :

Le PCAET est un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique (réduction des émissions de gaz à effet de serre) et l'adaptation du territoire à ce changement. Institué par le Plan Climat national et repris par les lois « Grenelle », c'est le document-cadre de la politique énergétique et climatique de la collectivité. Il fixe les objectifs du territoire et définit un programme d'actions pour les atteindre. L'article 188 de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) impose aux EPCI à fiscalité propre existant au 1^{er} janvier 2017 et regroupant plus de 20 000 habitants d'adopter un PCAET au plus tard le 31 décembre 2018.

Riom Limagne et Volcans, eu égard à sa population, entre dans cette obligation réglementaire. Néanmoins, au-delà de cette obligation, le Conseil communautaire, animé par la volonté d'anticiper sur les problématiques énergétiques, clim

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20171219-
DELIB2017121904-DE
Date de télétransmission : 27/12/2017
Date de réception préfecture : 27/12/2017

l'air, a souhaité lancer, par une délibération du 30 mai 2017, l'élaboration de ce document en vue de se doter d'une véritable feuille de route pour l'aménagement durable de son territoire. La collectivité souhaite que ce plan réponde à des exigences particulières : le réalisme des objectifs et du programme d'actions, l'opérationnalité et la facilité de mise en œuvre des actions structurant le programme, l'adéquation des opérations avec les singularités du territoire, la mobilisation des acteurs et habitants.

RLV s'est associé les compétences et l'expertise technique du Conseil départemental, de l'Aduhme (agence locale des énergies et du climat) et d'ATMO Auvergne-Rhône-Alpes (observatoire agréé par le Ministère de la Transition écologique et solidaire, pour la surveillance et l'information sur la qualité de l'air en Auvergne-Rhône-Alpes), en vue d'élaborer son PCAET, en particulier son diagnostic, et ce en complément de l'intervention d'un bureau d'étude (B&L Evolution) qui travaillera plus spécifiquement sur les phases de fixation des objectifs et d'élaboration du programme d'actions ainsi que sur l'Evaluation Environnementale Stratégique du PCAET.

RLV a également missionné B&L Evolution pour réaliser le Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre de la collectivité, ainsi qu'une étude approfondie sur le potentiel de développement des énergies renouvelables (EnR) thermiques sur son territoire. Selon les résultats de cette étude, un contrat de développement de ces EnR thermiques pourrait être signé avec l'ADEME, permettant ainsi à une « grappe » de petits projets publics ou privés d'accéder aux aides du « Fond Chaleur » (fond européen géré par l'ADEME normalement réservé aux plus gros projets).

Perspectives 2018 : approuver le PCAET et son plan d'action avant le 31 décembre 2018 et étudier l'opportunité d'engager la collectivité dans un Contrat de développement des EnR thermiques avec l'ADEME.

FINALITE N° 2 : LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

L'ENJEU

La biodiversité est une composante essentielle de la durabilité des écosystèmes, dont dépendent toutes les sociétés humaines. Les biens et services apportés par la biodiversité (aliments, matières premières, substances actives, capacité d'autoépuration...) sont en effet innombrables. De même, le caractère vital des milieux et des ressources qui composent l'environnement planétaire (eau, air, sols...) fait de leur préservation une priorité. Pourtant, parmi les conséquences causées par les modes de vie actuels à l'environnement, figurent de lourdes pertes de biodiversité et de nombreuses atteintes aux milieux et aux ressources naturelles.

Toutes les atteintes au vivant, aux milieux et aux ressources naturelles, aujourd'hui à des niveaux et des taux d'évolution alarmants, résultent en grande part de choix économiques, sociaux et politiques, et hypothèquent la possibilité pour les générations futures de subvenir à leurs besoins et de s'épanouir selon leurs aspirations. 170 pays ont ratifié la convention de 1992 sur la diversité biologique et la communauté internationale s'est engagée, lors du Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg, à réduire de façon significative l'érosion de la biodiversité. La France s'est quant à elle dotée, en 2011, d'une nouvelle stratégie nationale pour la biodiversité.

Tout comme la biodiversité, l'eau fait partie du patrimoine commun de l'humanité. Sa protection et le développement de la ressource utilisable sont d'intérêt général. Malgré l'importance des ressources disponibles en France, on constate des déséquilibres chroniques entre prélèvements et ressources disponibles dans certains bassins. Par ailleurs, l'état de pollution de nombreux cours d'eau, nappes et littoraux peut empêcher son emploi pour l'alimentation humaine et animale (eaux souterraines et superficielles) et entraîner une dégradation des milieux aquatiques. Tout cela rend nécessaire une meilleure gestion de cette ressource, ce qui implique les acteurs locaux.

Les services rendus par les écosystèmes sont multiples et fondamentaux pour le développement économique. Leur conservation est essentielle pour un développement durable ; elle oblige à des modifications de comportements, ainsi qu'à des choix économiques et politiques forts. Ayant des compétences dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux naturels, les territoires sont au cœur de la gestion de ces ressources ; ils sont les mieux placés pour mener la réflexion sur l'état des milieux, des pressions, des acteurs de ces pressions, et sur les réponses possibles. Cela peut par exemple se traduire par une gestion écologiquement rationnelle des déchets et des eaux usées, la mise en place de méthodes agronomiques et de production durables, une lutte active contre la pollution des milieux (eau, air, sols), l'aménagement du territoire en favorisant des corridors écologiques (trame verte et bleue), la sensibilisation des habitants au respect des espaces naturels

ordinaires et remarquables, l'accompagnement d'activités humaines vers une modification des processus de production et de consommation de biens et services...

Rappel du contexte régional « trame verte et bleue » :

Le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) est le document cadre à l'échelle régionale de mise en oeuvre de la trame verte et bleue (TVB). L'objectif principal du SRCE est l'identification des TVB d'importance régionale, c'est à dire du réseau écologique qu'il convient de préserver pour garantir à l'échelle régionale les déplacements des espèces animales et végétales. Ces capacités de déplacements sont nécessaires au maintien du bon état de conservation des populations d'espèces. Le schéma est élaboré par l'État et la Région dans un cadre largement concerté auprès des acteurs de la région.

L'Etat et le Conseil Régional d'Auvergne ont engagé conjointement en décembre 2011 l'élaboration du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) Auvergne. Il a été approuvé à l'unanimité par le conseil régional d'Auvergne le 30 juin 2015 et adopté par arrêté du 7 juillet 2015.

Les collectivités ou groupements compétents en urbanisme ou aménagement du territoire doivent « prendre en compte » le SRCE au moment de l'élaboration ou de la révision des plans, documents et projets d'aménagement. Les documents de planification (SCOT, PLU...) ne pourront pas remettre en cause les orientations générales du SRCE, mais pourront les adapter localement. Ainsi le SCOT du Grand-Clermont qui préconisait déjà de préserver les continuités écologiques va être révisé pour intégrer et préciser les TVB identifiées par le SRCE au niveau de son territoire.

A l'échelle de RLV, les PLU devront également prendre en compte et préciser à l'échelle locale les TVB pressenties par le SRCE. Ils sont en effet l'outil principal de mise oeuvre de la TVB sur le territoire (cf. carte en annexe p.57 sur la protection des espaces naturels de RLV).

LA PRISE EN COMPTE PAR LES EPCI SUR LE TERRITOIRE DE RLV :

Les actions, politiques et programmes menés en 2017 sur le territoire de RLV en faveur de la biodiversité, des milieux et des ressources concernent principalement la préservation des espaces remarquables et de la biodiversité (1), la préservation et la gestion de la ressource en eau (2), la gestion des déchets (3), l'optimisation de l'assainissement de la ZAC du Biopôle (4) et la sensibilisation des habitants (5).

1. Préserver les espaces remarquables et la biodiversité :

Les actions poursuivies par RLV en la matière en 2017 concernent principalement la préservation et la valorisation de l'Espace Naturel Sensible de Mirabel (a) et la lutte contre les espèces invasives (b).

a- La préservation et la valorisation de l'Espace Naturel Sensible de Mirabel :

L'espace naturel sensible (ENS) est un site remarquable en terme de patrimoine naturel (faune, flore et paysage), soumis à une menace particulière (pression urbaine, évolution du paysage, intensification des cultures, ou au contraire, déprise agricole, absence d'entretien, état d'abandon....). Le site de la colline de Mirabel a été labellisé « ENS » en 2006 par le Conseil Départemental, à la demande de Riom Communauté qui en assure la gestion en partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne (CENA). Il s'agit là d'un cœur de nature important qui constitue une coupure verte entre les agglomérations riomoise et clermontoise. Son intérêt écologique majeur repose sur un maillage de milieux complémentaires bien connectés les uns aux autres. Une importante diversité d'orchidées en est l'emblème.

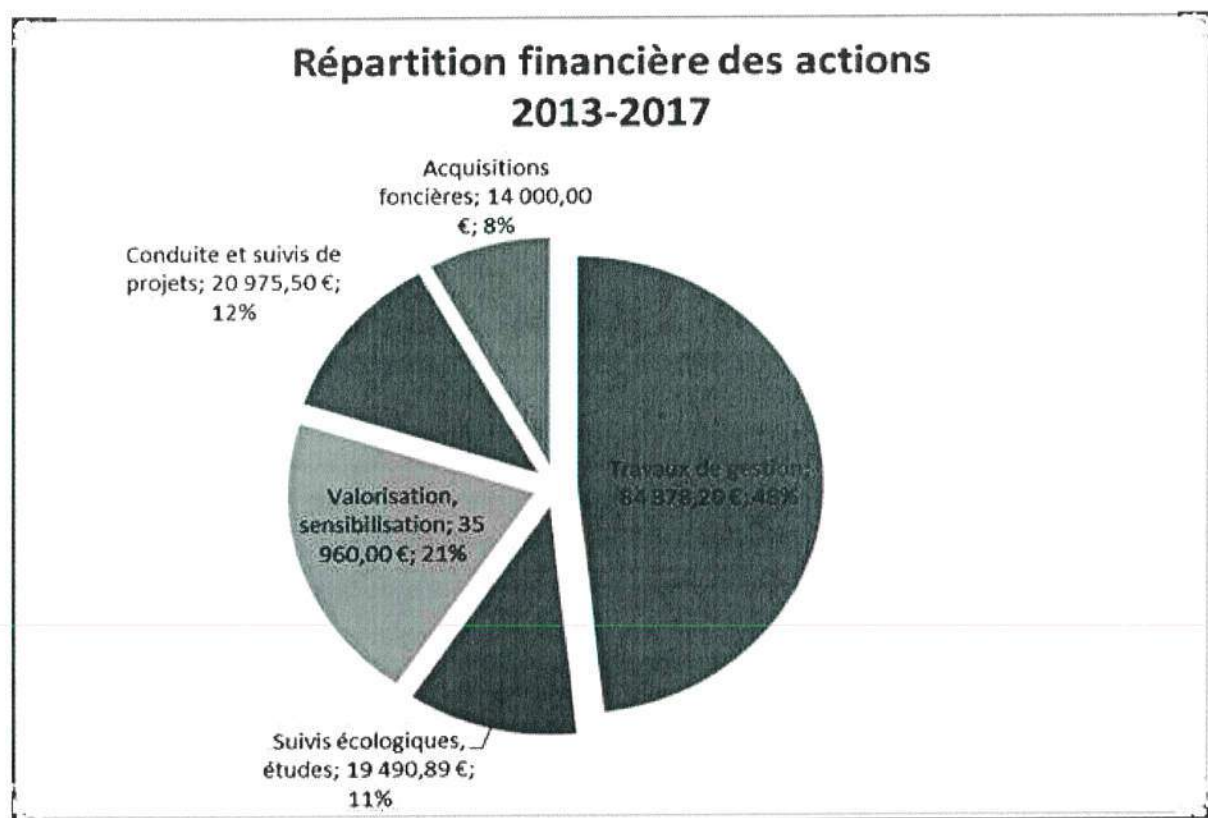
La politique relative aux ENS du Conseil Départemental est, prioritairement, une politique de protection des espèces, des milieux et des paysages à très forts enjeux patrimoniaux. Elle est secondairement, une politique de valorisation auprès du grand public des espèces et des milieux à protéger. Suite à la labellisation du site, Riom Communauté s'est donc engagé dès 2007 auprès du Conseil Départemental, d'une part à poursuivre des actions de maîtrise foncière, d'autre part à élaborer un plan de gestion quinquennal. Une convention de partenariat avec le Conservatoire des Espaces naturels d'Auvergne (CEN Auvergne) a été conclue puis renouvelée afin de confier à cet organisme la mise en œuvre des plans de gestion successifs.

Le plan de gestion actuellement en vigueur est le second. Labellisé par le Conseil Départemental en janvier 2013, il porte sur la période 2013-2017 et concerne l'ensemble de l'ENS, soit 493,14 ha sur les communes de Ménérol, Riom, Marsat et Malauzat, avec des niveaux d'actions variables suivant la maîtrise d'usage du foncier. Outre le suivi administratif et financier régulier, le plan de gestion 2013-2017 prévoit un certain nombre d'actions dont des opérations de gestion des habitats, des études de suivi, des actions pour l'accueil du public et la poursuite de l'acquisition foncière.

En 2017, Riom Communauté a donc mis en œuvre ce plan de gestion, en partenariat avec le CEN Auvergne et conformément au plan de financement approuvé (24 079,85 € pour l'année 2017). Outre les actions initialement prévues pour l'année 2017 (débroussaillage, coupe des rejets, organisation de chantiers de nettoyage, fermeture des accès aux véhicules à moteur, étude sur le suivi des prairies, entretien des chemins, sensibilisation du public,) le CEN et

les services de RLV ont présenté le bilan du plan de gestion 2013-2017 à la Commission environnement, bilan qui sera également présenté au Comité de labellisation avant présentation d'un nouveau plan de gestion quinquennal. Les acquisitions foncières se sont également poursuivies de sorte que l'EPCI est propriétaire en 2017 de plus de 35ha sur l'ensemble du site, dont une partie est mise à disposition gratuitement pour soutenir le maintien de l'agropastoralisme sur la colline.

A ce sujet, la collectivité a reçu, tout au long de l'année 2017, en lien avec le CEN Auvergne, la chambre d'agriculture et la SAFER, divers porteurs de projets pour la reprise de la ferme des consorts Cohade exploitée jusque là par M. Plotat, désormais en retraite. RLV souhaite en effet soutenir les projets permettant le maintien de l'agropastoralisme sur la colline, mode de gestion qui permet de garder les milieux ouverts. Malheureusement, aucun des projets présentés n'a pour l'instant pu aboutir en raison notamment du prix élevé de vente de la ferme souhaité par les consorts Cohade.



Transversalité : avec les finalités 3, 4 et 5.

Perspective 2018 : présenter le nouveau plan de gestion 2018-2022 au comité de labellisation du département et mettre en œuvre ses actions ; poursuivre les acquisitions foncières et la procédure sur les « Biens sans maître » engagée à Ménétrol ; étudier l'éventuel intérêt communautaire des autres ENS du territoire (communaux).

b- La lutte contre les espèces invasives :

L'ambrosie est une plante envahissante allergisante particulièrement dangereuse pour la santé publique, en expansion dans le département. C'est pourquoi le Préfet du Puy-de-Dôme a pris un arrêté prescrivant la destruction obligatoire de cette plante. Cet arrêté du 11 juillet 2012 a été adressé à toutes les collectivités du département, sa mise en œuvre étant du ressort des maires.

Afin de soutenir les territoires dans cette action, l'Agence Régionale pour la Santé (ARS) qui met en œuvre un plan de lutte à l'échelle régionale depuis 2012 a lancé, en 2013, un appel à projet visant à accompagner techniquement et financièrement un projet de lutte contre l'Ambrosie sur un territoire « pilote ».

Le CEN Auvergne a répondu en proposant le territoire de Riom Communauté. Celui-ci a effectivement été retenu par l'ARS comme territoire expérimental représentatif, d'une part parce qu'une présence d'Ambrosie avait bien été identifiée sur le territoire (au moins 1,7km de linéaire le long de l'autoroute, au sud de Ménérol et sur les rocades d'accès à Riom) sans qu'on en connaisse l'importance réelle, et d'autre part parce que l'Ambrosie semblait de plus en plus présente aux portes de Riom Communauté qui est elle-même une porte d'entrée potentielle dans l'agglomération clermontoise.

Durant l'année 2014, le territoire de Riom Communauté a donc bénéficié d'un accompagnement financier et technique du CEN Auvergne et de l'ARS qui a abouti à :

- Un positionnement de référents communaux (élus et agents techniques)
- La réalisation d'un inventaire de la présence d'Ambrosie sur le territoire : recensement non exhaustif mais balayage de l'ensemble du territoire qui a permis de cibler des zones très impactées (nord du territoire) et de s'apercevoir que l'ambrosie était partout (même en secteur urbain à Riom)
- L'organisation d'une réunion de sensibilisation des élus du territoire et d'une réunion de formation théorique des agents techniques (communaux et intercommunaux) à la reconnaissance et à la destruction d'ambrosie.
- La remise à chaque commune d'un « classeur communal » reprenant tous les documents d'informations nécessaires à la lutte contre l'ambrosie : carte et fiches d'interventions par secteur, modalités d'éradication, courriers type de signalement, de mise en demeure, prospectus de sensibilisation, etc...

En 2015, l'action s'est poursuivie grâce à l'intervention de nouveaux partenaires : la FREDON Auvergne (fédération régionale de lutte contre les organismes nuisibles) et le PNR des volcans d'Auvergne (par le biais de la convention « EPCI porte du Parc »). Ont ainsi pu être organisées en juin, à l'occasion de la journée internationale de l'Ambrosie, deux « chantiers-écoles » pour les professionnels (agents des collectivités de Riom Communauté et acteurs agricoles) et une animation « Grand-public » visant la sensibilisation des habitants de Riom Communauté. Malgré une large campagne de communication, il y a eu peu de participation à

ces animations, hormis les agents communaux qui ont bien été mobilisés et formés à la lutte contre l'ambrosie.

En 2016, la plateforme « signalement ambrosie » a été activée en Auvergne, les communes de Riom Communauté ont été relancées en début de saison d'été 2017. La liste des référents communaux est en cours d'actualisation.

Perspectives 2018 :

- . S'assurer que toutes les communes ont des référents,
- . Etendre la formation des agents à l'ensemble de RLV,
- . Participer à la réunion annuelle du Comité régional de lutte contre l'Ambrosie organisé chaque année par l'ARS.
- . Voir si besoin de réunions de formation/sensibilisation à l'échelle du nouveau territoire.
- . Communiquer auprès des habitants du territoire avant l'été.

2. Préserver et gérer la ressource en eau :

Au 1^{er} janvier 2018, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) deviendra une compétence obligatoire des EPCI. Il existe actuellement sur le territoire de RLV un certain nombre de « contrats territoriaux de rivières » (a) sur lesquels les collectivités ont pu s'appuyer pour mettre en œuvre des actions comme la restauration ou la mise en valeur de zones humides (b). En outre, une Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation a été élaborée sur une partie du territoire de RLV, faisant l'objet d'un Programmation d'Actions de Prévention des Inondations en cours d'élaboration (c).

a. Les contrats territoriaux :

Le contrat territorial est un outil financier créé par l'Agence de l'eau Loire Bretagne dans le but de réduire les différentes sources de pollution ou de dégradation physique des milieux aquatiques. Il est conclu pour une durée maximale de 5 ans avec le porteur de projet, les maîtres d'ouvrage et les partenaires techniques et financiers.

En 2017, le territoire de RLV était couvert, en partie, par 2 contrats territoriaux (CT) :

- **Le CT de la Sioule et de ses affluents 2014-2018** dont VSV était signataire : Il a pour objectif la reconquête de la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques du bassin de la Sioule et couvre notamment la commune de Saint-Ours et une partie de la commune de Pulvérières. Il comprend une fiche action A3.4 sur la restauration d'annexes hydrauliques dont celle de Saint-Ours-Les-Roches (cf. ci-après l'action de restauration la zone humide de Saint-Ours menée par VSV avec le financement de ce contrat territorial).
- **Le CT Milieu Aquatique 2013-2018 des Cours d'Eau et Zones Humides de la Région de Riom** dont VSV et Riom Communauté étaient signataires

Il concerne l'ensemble
Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20171219-
DELIB2017121904-DE
Date de télétransmission : 27/12/2017
Date de réception préfecture : 27/12/2017

des principaux cours d'eau drainant le territoire du SIARR, à l'exception du Chambaron, sur la commune de Châtel-Guyon, dépendant d'un bassin versant différent et des émissaires de Limagne, sur les communes de St-Bonnet-Près-Riom, Riom et Ménérol, qui doivent faire l'objet d'un Contrat Territorial spécifique, porté par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement Rive Droite de la Morge. Il a pour ambition de réaliser des actions programmées et concertées pour gérer, restaurer et préserver le milieu naturel constitué par les cours d'eau de la région de Riom. Il comprend notamment une fiche-action A8 portant sur la restauration de la zone humide du Grand Pâtural à Malauzat. Cette action, située dans le périmètre de l'ENS de Mirabel, a été menée par Riom Communauté en partenariat avec le CEN Auvergne (cf. ci-après la restauration de la zone humide de Malauzat).

Perspectives 2018 : Au 1^{er} janvier 2018, la collectivité prend la compétence « Gestion de l'eau et des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI). Dans ce cadre elle deviendra, à cette date, maître d'ouvrage du CT Milieu Aquatique des Cours d'eau et Zones Humides de la région de Riom (susmentionné) et étudie la possibilité d'élaborer un 3^{ème} contrat territorial sur la partie du territoire de RLV non couverte actuellement.

b. La restauration, la préservation et la mise en valeur des zones humides

Dans le cadre de sa compétence « Protection et Mise en valeur de l'Environnement – Protection et mise en valeur des cours d'eau », la communauté de communes Volvic-Sources et Volcans porte un programme destiné à l'entretien et la mise en valeur des cours d'eau et des zones humides sur son territoire. De son côté, Riom Communauté a intégré un projet de restauration de zone humide à Malauzat dans le Contrat Territorial milieu aquatique 2013-2018 – Cours d'eau et zones humides de la région de Riom. Ce projet qui figurait également au plan de gestion de l'ENS de Mirabel a été terminé en 2016.

- **La restauration de la zone humide du Grand Pâtural à Malauzat :**

L'ENS de la colline de Mirabel est principalement constitué de milieux secs (pelouses sèches, chênaies...), mais également du ruisseau de Mirabel et d'un affluent, le Saut Gouttière. Une seule zone humide est recensée sur cet espace, au lieu-dit Le Grand Pâtural à Malauzat. Cette dépression naturelle collecte les eaux de surface du plateau de Lachaud (Chateaugay) et des environs du Puy de Marcoin (Malauzat).

Cette zone humide, située en amont de l'un des principaux affluents du ruisseau de Mirabel, était en partie dégradée par une plantation de peupliers d'environ 4 hectares, installée dans les années 1980 pour assécher cette zone, or le ruisseau intermittent formé en aval constitue l'une des rares stations d'écrevisses à pattes blanches en plaine de Limagne, et la seule du territoire du contrat territorial milieu aquatique la région de Riom.

C'est pourquoi il a été inscrit dans ce contrat territorial comme dans le plan de gestion de l'ENS de Mirabel une action visant à :

- Restaurer la zone humide et sa connexion avec le cours d'eau
- Préserver une espèce patrimoniale

Celle-ci s'est déroulée en plusieurs étapes entre 2014 et 2016 à savoir :

- couper en partie les 2/3 de la peupleraie (partie mature) pour reconvertir la zone en marais fonctionnel ;
- assurer l'entretien de cette zone par pâturage (bovin et équin), donc installation de clôtures ;
- créer deux mares assurant 3 fonctions : pastoral, écologique et pédagogique
- restaurer un linéaire de saules et de peupliers têtards (élagage), plantation d'arbres dans les trouées.

Toutes ces actions sont terminées à l'automne 2017. Le montant total de l'opération s'élève à 38 050 €.

- **Mise en valeur de la zone humide de Chanat la Mouteyre**

L'objectif de ce projet est de mettre en exergue ce qui est visible sur la zone humide (la faune/ la flore/ le paysage) mais aussi ce qui est invisible (l'évolution de la zone humide dans le temps/ l'histoire/ l'utilisation de cette zone). De plus ce sentier est aménagé à côté de l'œuvre de Thierry Courtadon, de ce fait l'enjeu est d'allier la nature à la culture. Pour la réalisation de ce projet, de nombreux acteurs ont été mobilisés : les élèves, les habitants, les associations spécialisées dans le domaine de la nature (transversalité avec les enjeux 3 et 4)..

Avant le lancement des travaux de réouverture et de mise en valeur de la zone humide, une action pédagogique avec les écoles de Chanat la Mouteyre a été menée. Les élèves ont été sensibilisés au fonctionnement de la zone humide et ont travaillé sur ce thème. Ils ont produit un travail qui a ensuite été utilisé pour réaliser les panneaux pédagogiques qui jalonnent la zone humide.

Les travaux de réhabilitation et de mise en valeur ont été réalisés afin de minimiser les impacts négatifs sur le milieu. Le tracé du 'sentier' est réalisé grâce à une tonte différenciée. Seules les parties les plus humides ou dangereuses ont été réalisées avec un platelage bois.

Une mare a été créée en bord de circuit afin de permettre une observation sécurisée de la faune et de la flore aquatique.

- **Mise en valeur de la zone humide de St Ours les Roches**

Le bassin versant de la Sioule abrite de nombreuses zones humides qui représentent un grand intérêt tant pour leur biodiversité que pour leurs rôles biologique et hydraulique.

La préservation, la gestion et la restauration de ces sites constituent un enjeu prioritaire du SAGE Sioule notamment sur la partie amont du bassin versant.

Pour répondre à cet enjeu, des travaux de restauration et de valorisation de zones humides ont été inscrits dans le programme d'action du Contrat territorial Sioule et affluents. Parmi ces opérations figure l'intervention au niveau du bourg de Saint-Ours.

Un partenariat étroit a été engagé avec le Contrat Territorial Sioule et la mairie de St Ours les Roches dès le début du projet. Les cahiers des charges puis les travaux ont été encadrés par le technicien du Contrat Territorial afin de s'assurer du respect du milieu aquatique. Les entreprises ont été accompagnées et formées à l'intervention en zone humide.

D'un point de vue intégration du projet dans la vie locale, le projet a été débattu avec les élus de la mairie de St Ours les Roches et a pu être intégré dans le document d'urbanisme comme un lieu de respiration en cœur de bourg. En effet, il permet de relier via un sentier protégé les secteurs d'habitat pavillonnaire récent et le centre du bourg qui regroupe l'école, la mairie, la cantine scolaire, les services. Dès son ouverture au public, le site a été fortement utilisé par les familles pour les trajets quotidiens domicile –école.

Transversalité : Impacts sur plusieurs éléments du développement durable :

- préservation d'un milieu humide sensible
- préservation d'espèce patrimoniale
- Sensibilisation à l'importance d'une zone humide
- Association des scolaires à un projet de développement durable
- Création d'un espace de respiration en cœur de bourg
- Soutien à la mobilité douce

Perspectives 2018 :

Les aménagements sont pérennes et nécessiteront en 2018 uniquement des dépenses d'entretien.

Des actions de sensibilisation à l'environnement continueront d'être faites sur ces zones humides aménagées par les écoles qui sont à proximité immédiate.

Des animations pour le grand public pourront également être réalisées dans le cadre de l'ENS de Mirabel et du pays d'art et d'histoire.

c. La Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) et le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI):

La Directive Européenne sur le risque d'inondation du 23 octobre 2007 a conduit à recenser en 2012 des territoires prioritaires caractérisés par une forte concentration d'enjeux humains et économiques exposés aux inondations. 22 Territoires à Risque Importants (TRI) ont été listés sur le bassin Loire-Bretagne, dont, pour le Puy de Dôme, les agglomérations de Riom et de Clermont Ferrand. Ces TRI font l'objet d'une cartographie détaillée.

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20171219-
DELIB2017121904-DE
Date de télétransmission : 27/12/2017
Date de réception préfecture : 27/12/2017

devant servir de base à l'élaboration du Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'Inondation (PPRNPI). Celui-ci constitue une servitude d'utilité publique s'imposant aux autorisations d'urbanisme délivrées. Par ailleurs, devait être définie par les collectivités une Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation (SLGRI) avant fin 2016 à l'échelle du bassin versant.

L'enjeu de la SLGRI est de définir les objectifs et les mesures associées pour réduire le risque d'inondation sur le TRI. Outre la prévention et la gestion de crise, elle vise à faciliter la reprise d'activité après une inondation. Elle s'appuie sur un diagnostic territorial, alimenté notamment par les données du PPRNPI, pour élaborer un véritable plan d'actions à mettre en œuvre sur une durée de 6 ans.

La SLGRI de l'agglomération riomoise, coordonnée par Riom Communauté et Volvic Sources et Volcans, avec le concours de l'Etat et de l'Etablissement Public Loire, a été approuvée par arrêté préfectoral du 15 décembre 2016. Elle concerne les 10 communes suivantes :

- CHATEL-GUYON
- ENVAL
- MALAUZAT
- MARSAT
- MENETROL
- MOZAC
- RIOM
- SAINT-BONNET PRES RIOM
- VOLVIC
- CHATEAUGAY (hors RLV)

A noter : la commune de Sayat (RLV) est incluse dans le périmètre de la SLGRI de l'agglomération clermontoise.

La SLGRI comprend :

- un rapport : cadre d'élaboration de la stratégie dont contexte réglementaire, mise en place d'une gouvernance locale, diagnostic du territoire, recensement et analyse des enjeux et des dispositifs existants, définition de la stratégie locale comprenant les enseignements du diagnostic, les objectifs et mesures à mettre en œuvre)
- un plan d'action 2016-2021 : 25 fiches – actions conçues et hiérarchisée de manière à être réparties sur toute la durée de la SLGRI sur les thèmes suivants : gestion des cours d'eau, vulnérabilité/urbanisme, culture du risque, alerte et gestion de crise.

En 2017, RLV a coordonné la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions de la SLGRI et travaillé à l'élaboration d'un Programme D'actions de Prévention des Inondations (PAPI), en

lien avec les services de l'Etat, l'Etablissement Public Loire et les parties prenantes du territoire.

Transversalité : cette action a aussi des impacts sur l'enjeu 4 concernant la sécurité des populations et la solidarité des territoires dans une logique amont/aval.

Perspectives 2018 : *Labellisation du PAPI souhaitée en juin 2018. Un certain nombre d'actions de la SLGRI doivent être mises en œuvre et/ou poursuivies en 2018 : élaboration de Plans de Continuité d'Activités, sensibilisation des scolaires, étude sur la vulnérabilité des réseaux, information aux élus et agents, études sur l'opportunité et la faisabilité de création de systèmes d'alerte et d'aménagement de lutte contre les crues fréquentes, communication auprès des riverains de cours d'eau et de la population, diagnostics de vulnérabilités du patrimoine, des entreprises, des services utiles à la gestion de crise, etc..*

3. Gérer les déchets :

Riom Limagne et Volcans a délégué la compétence gestion des déchets ménagers :

- au Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA) pour la partie collecte, déchetterie et une partie du transfert (29 communes concernées) ;
- au SICTOM de Pontaugur - Pontgibaud (2 communes, Saint Ours les Roches et Pulvérières) en charge de la collecte et du traitement des ordures ménagères;

Le SBA et le SICTOM sont adhérents du Valton qui est chargé de la valorisation du traitement des déchets ménagers

Sur le territoire du SBA, l'objectif de la gestion mise en place par les élus du syndicat est d'abord de réduire la quantité de déchets collectés, notamment en adoptant une tarification incitative (a) et ensuite de valoriser autant que possible les déchets collectés (b).

a- Vers une tarification incitative :

La fiscalité relative aux ordures ménagères est en cours d'évolution, notamment depuis le Grenelle de l'Environnement. En effet, depuis 2009, la nécessité impérieuse de réduire la production de déchets et les coûts a entraîné le législateur à imaginer une fiscalité incitative (*ou comportant une part d'incitation*) c'est-à-dire que plus on produirait de déchets, plus on paierait. C'est le principe du « pollueur-payeur ».

Lors de la prise de compétence « gestion des déchets ménagers et assimilés » par les communautés de communes en 2002, avait été instaurée la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), avec des régimes dérogatoires pour certaines communautés de communes, dont Riom Communauté qui conservait ainsi son autonomie fiscale.

Depuis les lois « Grenelle », les élus du SBA ont décidé de mettre en œuvre la fiscalité incitative. Ils avaient le choix entre la TEOMi (taxe incitative) et la REOMi (redevance incitative). Ils ont d'abord travaillé sur la REOMi depuis 2012 puis le choix s'est finalement porté en juin 2016 sur la TEOMi. Celle-ci sera mise en application à l'année civile 2018, avec des comptages qui ont débuté le 1^{er} janvier 2017. La production de déchets mesurée en 2017 servira au calcul de la part incitative de la taxe foncière 2018.

La seule préparation à la mise en place de cette fiscalité incitative a d'ores et déjà permis une forte sensibilisation des usagers qui a, de ce fait, entraîné une réduction de la quantité totale des déchets collectés par le SBA. Le rapport 2016 du SBA montre en effet un taux de présentation des bacs individuels à la baisse. Au total, les quantités d'ordures ménagères collectées ont baissé de 10kg par habitant. L'implantation de Points d'Apport Volontaire sur 40 communes a également permis d'optimiser les tournées de collecte sans bouleverser les calendriers existants.

Depuis le mois d'avril 2016, le SBA a proposé un nouveau service de collecte des bio-déchets aux professionnels et « gros producteurs ». 50 établissements ont adhéré à ce service. Les déchèteries du SBA ont également proposé de nouveaux flux aux usagers : mobilier usagé, plastiques souples, polystyrènes et papiers.

b- La valorisation des déchets :

Le Programme de Prévention des Déchets s'est terminé en 2016. Après 5 années d'actions de sensibilisation et de partenariats, le bilan fait état d'une réduction de 25 kilos par an et par habitant des ordures ménagères assimilées. Au cours de l'été 2016, le SBA a effectué des caractérisations sur les déchets issus du bac vert (ordures ménagères) et du bac jaune (emballages recyclables) pour mieux connaître le contenu des poubelles et déterminer les gisements de déchets pour lesquels des actions de prévention sont pertinentes.

Nous ne disposons sur ce point que du bilan du SBA de l'année 2016 : La composition de la poubelle verte nous montre que les actions de prévention et de tri ont porté leurs fruits :

- la part de déchets compostables et évitables (gaspillage alimentaire, imprimés publicitaires) est passée de 100 kg/habitant en 2011 (50% de la poubelle verte) à 70 kg en 2016 (40%).
- la part de déchets recyclables, quant à elle, est passée de 39 kg/habitant en 2011 (20% de la poubelle verte) à 28 kg en 2016 (16%).
- Le potentiel de réduction (ou valorisation) pour les déchets compostables, évitables et recyclables reste important.
- La quantité d'imprimés publicitaires est passée de 23 kg/habitant en 2011

(35% de la poubelle jaune) à 12,5 kg en 2016 (21%), conséquence de la distribution de 25 000 stop-pubs en cinq ans sur l'ensemble du territoire.

- La quantité de déchets recyclables stagne : 37 kg/habitant en 2016 et 2011.
- Les déchets non-conformes et erreurs de tri restent la seule ombre au tableau, avec une part plus importante dans la composition du bac jaune en 2016 (18% de la poubelle jaune) qu'en 2011 (9%). Une « erreur de tri » est un déchet qui n'a pas sa place dans le bac jaune et qui, une fois en centre de tri, doit être réorienté vers d'autres filières : verre, ordures ménagères, déchets imbriqués entre eux, etc. C'est un coût supplémentaire pour les usagers.

Afin d'agir sur les « refus de tri », le SBA a repris en 2016 et poursuivi en 2017 des actions de communication en proximité dans le cadre de suivis de collecte. D'une manière générale, les actions de sensibilisation se poursuivent désormais dans le cadre de la labellisation du SBA comme « Territoire Zéro Gaspillage, Zéro Déchet ».

4. Optimiser l'assainissement de la ZAC du Biopôle :

RLV est propriétaire et responsable du réseau d'assainissement de la zone d'activités du Biopôle (St-Beauzire) depuis la mise en service des installations en 1997. La gestion et l'entretien du réseau font l'objet d'une délégation de service publique confiée à la SPL SEMERAP dans le cadre d'un contrat d'affermage (jusqu'en 2023).

Afin d'éviter des investissements trop importants pour construire une station d'épuration lors de la création de la ZAC, deux conduites de refoulement de 3000 mètres linéaires ont été posées entre le Biopôle et un regard de collecte de Gerzat, (réseau d'assainissement de Clermont Auvergne Métropole qui en assure le traitement). Les prestations sont facturées à RLV en fonction des volumes rejetés et de la charge polluante mesurée. Le service est financé par la surtaxe assainissement, réglée par les entreprises, perçue par le fermier et reversée à la Communauté de communes. Ces recettes permettent de régler le traitement des effluents et de financer le renouvellement et l'extension du réseau.

La Communauté de communes et la SEMERAP se rencontrent lors de réunions semestrielles afin de mettre à jour le plan d'actions assainissement pour l'optimisation du service. Ce programme s'articule autour de 5 axes :

1. Améliorer la connaissance de la qualité des rejets transférés vers Clermont Auvergne Métropole,
2. Maîtriser la qualité des rejets des abonnés raccordés au réseau d'assainissement,
3. Réduire le volume d'eaux parasites collectées (eaux de nappe et pluviales dans les réseaux EU)
4. Optimiser le traitement du sulfure d'hydrogène et la consommation de Nutriox
5. Améliorer les équipements.

La finalité de ce programme reste l'optimisation des coûts de gestion, la réduction des consommations d'eau par les entreprises et la maîtrise des pollutions.

En cette année 2017, en matière de maîtrise des rejets des abonnés, il a été décidé d'installer un canal venturi en aval des éléments de prétraitement d'une entreprise de la ZAC. Cet équipement hydraulique permet de mesurer avec précision le volume des effluents de la société, dont l'étanchéité des ouvrages hydrauliques pourrait ne pas être totale : une différence entre les volumes consommés et rejetés pourra justifier une intervention de la société sur son réseau privatif.

Pour la réduction du volume d'eaux parasites, la réfection de 5 regards d'eaux usées a permis de mettre un terme définitif à l'infiltration des eaux de la nappe phréatique dans le réseau public. Le budget 2017 consacré à la réfection des regards et à la pose d'un canal venturi s'élève à 30 500 € HT.

Depuis 4 ans, les actions de sensibilisation auprès des sociétés de la ZAC du Biopôle, les travaux d'étanchéité des réseaux, et la mise en place de conventions spéciales de déversement ont permis de réduire les volumes traités de 46 %. (132 000 m³ en 2013, 71 000 m³ en 2016).*

Le taux d'eau claire parasite (rapport eau consommé / eau traitée) est passée de 58 % en 2010 à 7 % en 2016, en raison des efforts entrepris par la Communauté de communes et les entreprises pour réduire l'infiltration des eaux de nappes et des eaux pluviales.*

Pour toutes ces raisons, le montant de la surtaxe assainissement (coût de traitement des eaux payé par les entreprises) a été réduite de 21 % (1,90 € pour 2016 ; 1,70 € pour 2017 ; 1,50 € pour 2018).

Perspectives 2018 :

. Pour améliorer le traitement du gaz H₂S, il a été décidé de programmer des travaux sur l'une des deux conduites de refoulement afin de résorber une bulle d'air qui a provoqué son désamorçage. La pose d'une ventouse et la remise en service de la « petite » canalisation (Ø 160 mm) permettra également d'augmenter la vitesse du fluide par rapport à la conduite actuelle (Ø 220 mm) et réduire d'autant le temps de séjour des effluents dans le réseau et ainsi réduire la production de gaz. Le montant de ces travaux devrait s'élever à 18 000 € HT (estimation).

. Généraliser les autorisations spécifiques de déversement à toutes les entreprises dont les rejets annuels sont supérieurs à 1000 m³ pour favoriser la prise de conscience du coût du traitement de l'eau ;

. Baser la facturation de Clermont Auvergne Métropole sur des analyses mensuelles plutôt que trimestrielles afin de rendre la facturation plus précise ;

. Poursuivre la concertation Communauté de communes / SEMERAP et pérenniser le plan d'actions.

5. Sensibiliser et impliquer les habitants :

a. Les actions de sensibilisations portées par le SBA en matière de prévention des déchets :

En 2017, le SBA a continué à accompagner les organisateurs (associations, clubs sportifs...) pour réduire et mieux trier les déchets générés lors de leurs évènements. Du matériel est fourni : totems de tri, gobelets réutilisables, documentation, affiches, cendriers de poche... L'accompagnement peut aller plus loin pour les clubs sportifs qui le souhaitent, sur toute une saison : diagnostic effectué par le SBA, conseils, mise en place d'outils, suivi...

Le SBA a également poursuivi ses interventions en milieu scolaire, caractérisées par un module de 3 animations proposé chaque année aux écoles, collèges et lycées. Adaptées à chaque niveau et à tout âge pour apprendre les bons gestes qui contribuent à préserver notre planète, ces animations sont aussi étendues au domaine extra-scolaire : centre de loisirs, etc. exemples de projets mis en œuvre dans les écoles : installation de composteurs pour inciter le jeune public à adopter les bons gestes, distribution de poubelles jaunes pour favoriser le tri, actions dans les cantines pour éviter le gaspillage alimentaire...

Enfin, chaque nouvel arrivant sur le territoire du SBA reçoit un guide des déchets et des bonnes pratiques.

***Perspectives 2018 :** poursuivre les actions de sensibilisation en matière de prévention des déchets.*

b. les animations pédagogiques du REE (réseau à l'éducation à l'environnement) Auvergne sur la biodiversité et sur le risque inondation :

VSV a initié en 2010 un programme d'animations pédagogiques à destination des établissements scolaires de son territoire. Les animations sur le thème de la biodiversité sont réalisées par le REE Auvergne.

En 2017, 81 animations ont été réalisées dans 27 classes sur les écoles et centres de loisirs du territoire de VSV. Les enfants de la grande section jusqu'au CM2 ont ainsi pu être formés sur les thèmes suivants :

- Eau : ateliers autour des ruisseaux, des zones humides, sorties aux lacs de Guéry et au lac Pavin, les petites bêtes des marres (observation, identification, création d'une mare à l'école, étude du cycle de vie de la libellule), cycle de l'eau, etc...
- Faune et Flore : classification des espèces, fabrication d'herbier, étude des traces d'animaux de nos régions, projets de plantation, cycle animal, focus chauve-souris...
- Mieux connaître les quatre éléments naturels pour mieux les utiliser : air, terre, eau, feu

- Découverte de l'environnement à travers la photographie, des lectures de paysage, etc...

En 2017, une nouvelle convention de partenariat a également été conclue avec le REEA pour mettre en place des animations pédagogiques sur le thème des risques liés aux inondations. 6 classes ont pu expérimenter ce dispositif.

Perspectives 2018 : Mettre en place un nouveau dispositif d'animations pédagogiques environnementales à l'échelle de RLV.

c. les animations du CEN Auvergne dans le cadre de l'ENS :

RLV fait intervenir le CEN Auvergne pour l'organisation d'animations et de chantiers de nettoyage sur la colline de Mirabel, dans le cadre de la politique ENS et du Festival des ballades. En 2017, le CEN a réalisé 6 animations pour RLV sur le site de Mirabel. Il était également prévu dans le plan de gestion de l'ENS de Mirabel d'élaborer une mallette pédagogique à destination des enseignants qui souhaiteraient emmener leurs élèves sur ce site. Cette mallette a été réalisée et validée par l'éducation nationale.

Perspectives 2018 : poursuivre les animations biodiversité du CEN et promouvoir la mallette pédagogique sur l'ENS de Mirabel auprès des enseignants du territoire.

d. les animations dans le cadre du pays d'art et d'histoire :

La convention « Pays d'art et d'histoire » passée avec le ministère de la culture a pour objectifs de favoriser la sauvegarde et la protection du patrimoine naturel et architectural dans son ensemble, de faciliter la découverte et la compréhension du territoire dans son ensemble et de développer une politique des publics (dont public handicapé).

Elle donne donc toute légitimité au PAH pour des interventions dans le domaine du développement durable qui sont encouragées par le ministère de la culture.

En 2017, de nombreuses actions ont ainsi été menées sur ce thème :

- Programmation adultes : Promenades architecturales et paysagères ; Festival de balades d'automne ; visites de chantier, visite de l'école M Genest
- Semaine du développement durable et rendez-vous aux jardins : activité annulée pour cause de mauvais temps
- Fête de la ville sur le thème de la nature ; Mon été au Cerey (activité nature)
- Déambulation contée en musique à Enval (coulée verte) et à Riom dans les jardins
- Visite Hors les murs du centre ancien aux dernières réalisations de la Coulée verte
- Le chemin des orchidées avec le CENA et un photographe
- Programmation activités de loisirs jeune public 4-14 ans : sensibilisation au patrimoine naturel ; les petites bêtes de la coulée verte à Enval avec la LPO. La coulée verte à Mozac, Mon été au Cerey (activité nature) ; lecture de paysage..... Des animaux des petits des gros sur Mirabel avec le CENA pour les balades d'automne

- Thématiques scolaires selon les projets de l'enseignant : l'eau à Riom ; les jardins ; découverte des quartiers, visite de la station d'épuration, l'eau à Enval ...
- Publications adaptées au grand public : Parcours et Focus
- Livret pédagogique : collaboration avec le CEN pour Mirabel et nombreuses formules en interne
- Maquettes tactiles adaptées au public non voyant et déficient visuel : maquette des bâtiments anciens du couvent de la Bade (futurs Jardins de la culture)
- Outils pédagogiques : maquettes petit format pour activités jeunes public.
- Exposition : L'Architecture XXe siècle en Auvergne

Transversalité : avec les finalités 3 et 4 du développement durable.

Perspectives 2018 :

- Semaine du développement durable
- Les rendez-vous aux jardins
- Mon été au Cerey (activité nature)
- Déambulation contée pour les enfants dans les jardins de Riom
- Visite Hors les murs du centre ancien aux dernières réalisations de la Coulée verte
- Maquette tactile de la future médiathèque
- Exposition Vendre au marché
- Manifestations nationales et locales

L'ENJEU :

Cette finalité répond à l'article 1 de la déclaration de Rio : « Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature » et dans les considérants de la Charte de l'environnement qui reconnaît que « ...l'épanouissement de la personne et le progrès des sociétés sont affectés par certains modes de consommation ou de production et par l'exploitation excessive des ressources naturelles ». En effet, si la poursuite du développement durable est devenue une priorité par suite de la découverte des dommages irréversibles causés par l'homme à la planète, on ne saurait oublier que le développement durable doit avant tout permettre la « satisfaction des besoins et des aspirations des hommes, sans compromettre les capacités des générations futures à subvenir à leurs propres besoins ». Il s'agit également d'un principe républicain – énoncé dans le préambule de la Constitution de 1946 : « La Nation assure à l'individu et à la famille les conditions de leur développement. » Afin que tous, nous puissions poursuivre nos aspirations, il est indispensable que les besoins essentiels de chacun soient satisfaits. Or, ils ne le sont pas équitablement au sein de la population française. Le développement ne saurait être appelé durable s'il laissait des hommes et des femmes à l'écart de ces biens et services essentiels à leur épanouissement.

Cependant, « les êtres humains ne sont pas seulement des êtres de raison et de besoins ; ils sont aussi des êtres d'émotion et de passion ». Au-delà de la satisfaction des besoins essentiels, l'épanouissement suppose de donner à tous les êtres humains accès à la culture et aux pratiques culturelles. Permettre l'accès de tous à la production et à l'échange interculturel est fondamental pour rendre le projet de développement durable « désirable ». Enfin, la dimension démocratique de l'épanouissement humain ne saurait être oubliée : projet politique par excellence, le développement durable a montré, depuis son invention, sa capacité à renouveler le champ de la démocratie, en particulier en multipliant les expériences de démocratie participative et contributive (débat publics, groupe de travail multi acteurs, conseils de développement, forums, ...).

Les collectivités territoriales ont un rôle particulièrement important à jouer dans la poursuite de cette finalité. Elles sont au plus près des habitants, de leurs besoins et de leurs aspirations. Elles doivent leur permettre d'accéder à l'éducation et à la connaissance de leur environnement. Cette attention à l'épanouissement de chaque individu présent sur leur territoire ne doit pas cependant hypothéquer les possibilités d'épanouissement de celles et ceux qui y seront présents demain, ni de ceux et celles qui vivent ailleurs. Ainsi développement durable, démocratie et solidarité entre les peuples et entre les générations, épanouissement humain et cohésion sociale sont en partie liés.

LA PRISE EN COMPTE PAR RLV

Cet objectif humaniste est poursuivi par les collectivités sur le territoire de RLV. Ainsi, les 3 EPCI ayant fusionné y ont apporté leur contribution à travers plusieurs politiques communautaires : l'accueil des gens du voyage (1), les actions menées pour encourager une pratique sportive (2), le renforcement de l'accessibilité (3), le développement d'une politique culturelle (4) et enfin une politique de RH adaptée (5).

1- Accueillir les Gens du Voyage sur notre territoire

RLV gère, conformément au schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Puy-de-Dôme, 6 aires d'accueil des gens du voyage. Ces aires d'accueil, initialement vouées aux voyageurs pour de courts séjours sur le territoire, permettent à près de 90 ménages de vivre dans des conditions décentes sur le territoire :

- Châtel-Guyon : 10 emplacements accueillant 12 ménages
- Enval : 10 emplacements accueillant 15 ménages
- Riom : 20 emplacements accueillant 22 ménages
- Saint Bonnet près Riom : 8 emplacements accueillant 10 ménages
- Saint Ours les Roches : 7 emplacements accueillant une douzaine de ménages
- Volvic : 16 emplacements accueillant 18 ménages

Ces équipements, gérés par quatre gestionnaires, permettent, tout en respectant les habitudes de vie et la culture des gens du voyage, de les accueillir dans de bonnes conditions de vie sur les communes du territoire.

2- Les actions menées pour encourager une pratique sportive :

a- Les interventions sportives auprès des scolaires :

En 2017, RLV a maintenu les interventions sportives auprès de tous les enfants scolarisés au sein des écoles du territoire d'ex Limagne d'Ennezat.

Ces interventions d'1h30 à 2h par classe, avec un intervenant sportif, permettent d'assurer une pratique sportive hebdomadaire pour tous les élèves durant 36 semaines (annuelles). Cela leur permet aussi de tester différentes pratiques puisqu'entre 5 et 10 pratiques différentes sont proposées à chaque élève.

Ces temps de pratique sont optimisés dans le cadre de séances d'apprentissage, dans le respect des règles, des tiers et des enseignants.

b- Le développement de la natation et des activités aqua-ludiques :

Dans le cadre de la gestion de la piscine Béatrice Hess à Riom, de nombreuses activités sont proposées pour favoriser l'épanouissement des usagers : familiarisation au milieu aquatique, apprentissage de la natation, pratique sportive et de loisir...

Un certain nombre d'activités aqualudiques ont été proposées en 2017 :

- Ecole de natation intercommunale : 4 à 16 ans – 15 créneaux hebdomadaires
- Perfectionnement adultes : 16 ans et plus – 6 créneaux hebdomadaires
- Aquabike – Aquagym – Aquatraining : 18 ans et plus – 14 créneaux hebdomadaires
- Natation prénatale : Femmes enceintes – 1 créneau hebdomadaire
- Aquagym adaptée : Femmes atteintes du cancer du sein - 1 créneau hebdomadaire

Les scolaires ont été accueillis tout au long de l'année 2017 (accueil gratuit de tous les élèves élémentaires de RLV + accueil des collégiens et lycéens). Un certain nombre d'associations, groupes et organismes sociaux ont également été accueillis.

Les dépenses de fonctionnement globales pour la mise en place de ces activités s'élève à 1 150 000 euros/an.

***Perspectives 2018 :** poursuivre ces activités et lancer une étude d'extension des bassins pour les développer.*

3- Renforcer l'accessibilité des équipements communautaires

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 a posé le principe de l'accessibilité de la société à toute personne, quel que soit son type de handicap, qu'il soit physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique. Cette loi et ses décrets refondent les obligations en matière d'accessibilité et de prise en compte de tous les types de handicap sur la continuité des déplacements.

Elle a imposé la mise en accessibilité de tous les établissements recevant du public (ERP) avant le 1^{er} janvier 2015. Il s'agit là d'une date « butoir » qui peut faire l'objet de prolongation dans le cadre d'un dispositif d'exception : l' « Agenda d'Accessibilité Programmée » (Ad'AP) qui permet aux acteurs publics et privés qui ne sont pas en conformité avec les règles d'accessibilité au 1er janvier 2015, de s'engager sur un calendrier précis et resserré de travaux d'accessibilité. Elle impose également aux autorités organisatrices de mobilité (AOM) d'élaborer un Schéma directeur de mise en accessibilité des transports (SDAT) avant le 11 février 2008. Là encore, un SDA-Ad'AP peut être élaboré en cas de difficulté à tenir le calendrier initial.

Cette même loi a rendu obligatoire la création d'une Commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées (CIAPH) dans les EPCI compétents en matière de transport ou d'aménagement du territoire. Les 3 EPCI avait instauré leur CIAPH qui se réunissait annuellement pour présenter son rapport annuel, dresser le bilan de l'année

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20171219-
DELIB2017121904-DE
Date de télétransmission : 27/12/2017
Date de réception préfecture : 27/12/2017

passée et envisager les perspectives de l'année à venir. La nouvelle CIAPH de RLV a été instaurée par une délibération du Conseil Communautaire du 30 mai 2017. Elle sera réunie d'ici la fin de l'année 2017 afin de valider le rapport annuel et prendre connaissance des projets 2018.

RLV est doté d'ADAP pour ses ERP communautaires (ADAP réalisés par les 3 EPCI avant fusion) qui détaillent le contenu des travaux à effectuer et la programmation pluri-annuelle d'investissement.

RLV est également doté d'un schéma directeur d'accessibilité des transports actualisé, faisant office de SDA Ad'AP temporaire, dans lequel sont listés un certains nombres d'arrêts « prioritaires ».

RLV a mis en œuvre la programmation prévue dans les Ad'AP pour l'année 2017. Les travaux de mise en accessibilité suivants ont notamment été réalisés :

- Réfection de l'ascenseur de la Maison de la Pierre,
- Mise aux normes du Multi-accueil d'Ennezat,
- Construction d'une Pépinière d'entreprise aux normes d'accessibilité à Volvic,
- Mise en accessibilité du ponton du plan d'eau des Prades.

Perspectives 2018 : réunion annuelle de la CIAPH pour faire le point sur toutes actions menées et programmer les actions pour l'année suivante. Réalisation de travaux de mise en accessibilité des ERP communautaires Sont notamment prévus les actions suivantes (coûts prévisionnels) :

- La reprise des blocs sanitaires dans 3 aires d'accueil des gens du voyage (4 000 €),
- Des travaux de mise en accessibilité du multiple de Cellule (10 000€),
- Les sanitaires, la signalétique et l'accessibilité extérieure de la Maison de la Pierre (40 000 €),
- L'accès de la place réservée au bâtiment de la crèche de Châtel-Guyon (3 000 €),
- Les sanitaires et la rampe d'accès au restaurant « Le Pull Vert » à Pulvérières (11 000€),
- Des compléments de signalétique au Gymnase Aimé Césaire (13 000 €),
- Les sanitaires, le comptoir et l'aménagement du parking du Multiple de La Moutade (3 000 €),
- La mise en accessibilité de l'Auberge d'Argnat en régie.

4 – Développer une politique culturelle pour tous

La culture est présente à RLV sous de nombreuses formes.

- a- L'école de musique communautaire :

Depuis 1986, Limagne d'Ennezat a soutenu l'enseignement musical via la création de la 1^{ère} école intercommunale du département suite à une volonté des élus de développer l'enseignement musical en milieu rural, avec le soutien du conseil départemental. RLV a poursuivi cette dynamique pendant l'année 2017.

Cette école est ouverte aux enfants âgés de cinq ans au moins et aux adultes ; la priorité étant laissée aux enfants résidant sur la communauté de communes Limagne d'Ennezat. 243 élèves sont inscrits, issus des communes du territoire (environ 5,5 % d'élèves extérieurs). Les enseignements proposés en 2017 sont diversifiés : flûte traversière, hautbois, clarinette, saxophone, trompette, cor, trombone, tuba, guitares, violon, alto, piano, accordéon, batterie et percussions, éveil musical, formation musicale, atelier vocal, chorale adultes, orchestre junior, musiques actuelles, ensembles, interventions en milieu scolaire.

Environ 25 manifestations sont également organisées durant chaque année scolaire : auditions d'élèves (scènes ouvertes), concert de Noël, de printemps, fête de la musique, concert de musiques actuelles, de chorales, concerts de classes d'instruments donnant lieu à des échanges avec d'autres écoles de musique, concerts en partenariat avec les scolaires.

La pratique culturelle mise en œuvre dans l'école de musique comprend trois aspects :

- un aspect « formation » (sensibilisation et enseignement dans un esprit d'ouverture dans l'objectif de former des musiciens amateurs éclairés et autonomes, en favorisant les pratiques collectives),
- un aspect « diffusion » (tant comme partie intégrante de la formation que dans un objectif de formation du spectateur) ;
- un aspect « création » (tant par la confrontation à la multiplicité des esthétiques qu'à des œuvres, que par l'immersion dans des projets qui permettent de mettre les savoirs faire au service d'actes créatifs).

Transversalité : Cette action culturelle participe également à l'enjeu 4 relatif à la cohésion sociale et à la solidarité entre les territoires et les générations puisqu'il s'agit d'une pratique artistique collective intergénérationnelle (de 5 à 68 ans). Des projets transversaux sont menés avec le RAM, le réseau des médiathèques, le sport. Des interventions musicales sont organisées à l'EHPAD. Des manifestations sont réparties sur l'ensemble du territoire Limagne d'Ennezat (espace culturel, salles des fêtes, places de village, églises...) et hors territoire (partenariats avec d'autres écoles de musique, festivals, concours...).

b- Le service de lecture publique de Riom Limagne et Volcans :

Il s'agit de promouvoir la lecture publique sur notre territoire en proposant un large choix de documents, de services et d'animations gratuits pour tous les publics.

En 2017, suite à la fusion des communautés de communes Riom Communauté, Limagne d'Ennezat et Volvic Sources et Volcans, les 2 réseaux intercommunaux ont opéré un rapprochement progressif tout en poursuivant leurs actions en direction de leurs publics respectifs.

– **Secteur de Riom - Descriptif :**

Compétence : gestion et développement d'équipements de lecture publique. La Bibliothèque de Riom est la tête de réseau à laquelle s'ajoute 8 points-lecture (Chambaron/Morge, Le Cheix-sur-Morge, Enval, Marsat, Ménétrol, Mozac, St Bonnet près Riom) pour desservir les publics de proximité.

Les collections de lecture publique sont en accès libre, imprimées ou multimédia, s'empruntent ou se consultent sur place. Elles s'adressent à des publics de tous âges et couvrent tous les domaines de l'information et du loisir (environ 105 000 documents imprimés + ressources numériques). Les collections patrimoniales représentent elles environ 10 000 livres (fonds ancien, fonds local, fonds contemporain)

Les services sont accessibles à chacun, quel que soit son lieu de résidence, grâce à une carte unique et gratuite. Il y a 5 323 inscrits actifs, 128 collectivités adhérentes, 176 000 prêts/an, 56 837 visites sur le site de la bibliothèque. Le personnel comprend 17 salariés à Riom dont 2 agents supervisant l'équipe de 40 bénévoles qui gèrent les points-lecture.

– **Secteur de Riom - Actions :**

En 2017, de nombreuses actions favorables au développement durable ont été menées dans les domaines suivants :

- INFORMATION : Mise à disposition de ressources documentaires grand public sur tous les sujets liés au développement durable (environnement, consommation, cohésion sociale, épanouissement humain...)
- PATRIMOINE : gestion et enrichissement d'une collection permettant l'appréhension historique et esthétique du territoire par ses habitants et le rayonnement à l'extérieur. Participation à la constitution d'une mémoire et d'un patrimoine matériel et immatériel collectifs.
- SERVICES HORS LES MURS : site internet de la bibliothèque, ressources en ligne, navette d'acheminement des réservations sur les bibliothèques, interventions dans les établissements scolaires et autres
- ACTIONS DE COHESION SOCIALE : Travail avec les publics en difficulté (lutte contre l'illettrisme, projets gens du voyage, groupes d'insertion) Ateliers numériques : pour réduire la fracture numérique et favoriser l'e-littéracie, médiations en direction de publics spécifiques : petite enfance, personnes âgées...
- PARTENARIATS AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE :

. *communes* : Ménétrol (Printemps des Poètes), journées des associations sur le territoire...

. *associations* : Café-jeux La Vache carrée, Association Gandahar (Festival Les Aventuriales)...

. *Structures médico-sociales* : hôpital de Riom (lectures), Maison de retraite Jeanne d'Arc (Semaine bleue), ORPEA, crèches, RAM (Journée Petite enfance)...

- ANIMATIONS visant à :

. l'acquisition de savoirs, savoir-faire, savoir être : ateliers d'écriture, comités de lecture.... Et ce tout au long de la vie

. l'émancipation de l'individu : cafés-débats, conférences...

. au développement de l'imaginaire : heure du conte, spectacles...

. la diffusion de la culture scientifique et technique : ateliers, démonstrations...

. l'éveil de la sensibilité artistique : ateliers de création plastique, rencontres avec des artistes, artisans d'art (relieurs...)

. favoriser le « vivre ensemble » : animations gratuites et ouvertes à tous

Budget : la totalité du budget de fonctionnement du réseau dont 94 000€ pour l'acquisition de documents. Au niveau des subventions, le réseau est soutenu par le Conseil départemental (desserte des points-lecture, ressources numériques), la Région et l'Etat (Patrimoine contemporain, manifestation 3R)

Transversalité : A des titres divers, le réseau de lecture publique participe aux enjeux suivants :

Dans une moindre mesure : 1 et 2

De manière habituelle parce qu'il s'agit de ses missions fondamentales 3, 4, et 5

- **Secteur de Riom : Spécificités 2017 :**

Préparation de la future médiathèque et de ses nouveaux services. Travail en groupes autour du fonctionnement, des collections et services, de l'informatique, de l'aménagement, de l'action culturelle. Diminution des horaires d'ouverture au public et de l'action culturelle. Désherbage. Lancement du marché d'acquisitions. Constitution des collections.*

Préparation de l'harmonisation des compétences. Travail sur des scénarios et des chiffrages. A noter que les opérations de désherbage ont été menées avec des objectifs très clairs de développement durable : Jeter le moins possible. Mise en œuvre d'un partenariat avec l'association Kodon qui assure la revente de livres sur internet pour financer des projets de développement en Afrique, dons à des associations du territoire, autres bibliothèques, écoles et crèches...Près de 8 000 ouvrages ont été désherbés dans l'année.

– **Secteur d'Ennezat - Descriptif :**

Il est composé de 13 médiathèques, a été créé entre 2008 et 2012. Il est animé par 56 bibliothécaires volontaires, 4 agents communaux et 2 agents communautaires. 35 000 documents sont disponibles (fonds intercommunaux, fonds propre et fonds MD). 38 022 prêts de documents ont été effectués en 2016. L'amplitude horaire d'ouverture au public est de 25 heures par semaine sur une superficie totale de 650 m² pour 2716 lecteurs actifs soit 18.3 % de la population.

- **Secteur d'Ennezat – Actions :**

Un certain nombre d'actions ont été organisées en 2017 :

- *Les Ressources numériques* impulsées par la médiathèque départementale : musique en streaming, visionnage de films, auto-formation, téléchargement de livres.
- *Des accueils de classes* sont proposés régulièrement (prêts de livres, raconte-tapis, kamishibaï, marottes, malles thématiques) dans la plupart des bibliothèques.
- *Des apéro-lectures* (2 par an) animés par les bibliothécaires ou par des compagnies.
- *Des Après-midi jeux* organisés à chaque vacances scolaires (environ 12 par an), et prêt de jeux dans 2 médiathèques du réseau.
- Les projets interservices : *Séances bébé-lecteurs* avec le service Petite Enfance ; *Prix littéraire* et *Soirées d'échanges à thème* avec le service PE et l'Accueil de loisirs ; *Concert-lectures avec l'Ecole de Musique*.

Le budget d'acquisitions est de 2€50 par habitant soit 37 000 euros.

Transversalité : Ce service répond également à l'enjeu 4 en ce qui concerne la solidarité entre les générations via des actions spécifiques (Bambin Bouquine).

- **Secteur d'Ennezat : Spécificités 2017 :**

Maintien de la programmation.

Préparation de l'harmonisation des compétences. Travail sur des scénarios et des chiffrages.

- **Perspectives 2018 :**

Médiathèque : Préparation de la future médiathèque et de ses nouveaux services : constitution des collections (suite), définition du fonctionnement, des collections et services, de l'action culturelle. Définition du schéma informatique et numérique, de l'aménagement mobilier. Lancement des marchés, déménagement, installation. Réflexion sur la compétence dans le cadre de la nouvelle intercommunalité en lien avec le futur équipement et son rôle sur le territoire.

Points-lecture du secteur de Riom et médiathèques du secteur d'Ennezat : Maintien de la programmation.

Nouveau territoire : Mise en œuvre des compétences lecture publique : définition de l'intérêt communautaire, définition de la mise en réseau et de ses modalités. Définition d'un projet de service permettant progressivement la fusion effective des 2 réseaux.

c- Les musées de Riom :

« Un musée est une institution permanente sans but lucratif au service de la société et de son développement ouverte au public, qui acquiert, conserve, étudie, expose et transmet le patrimoine matériel et immatériel de l'humanité et de son environnement à des fins d'études, d'éducation et de délectation. » Cette définition officielle des musées (ICOM) résume les actions menées par les musées de Riom envers tous les publics, dans une perspective d'épanouissement de la personne et de cohésion sociale (transversalité enjeu 3 et 4).

De nombreuses actions ont été menées en 2017 :

- Des manifestations événementielles : Nuit des musées, journées du Patrimoine, fête de la ville , exposition temporaire , conférences , concerts, rencontres.
- Une politique de médiation importante et soutenue auprès des jeunes publics :
Pour les classes du premier et second degré : visites des collections, travail en classe encadrés par des médiateurs, projets réalisés avec des artistes : photographes, plasticiens , danseurs , musiciens, scénographes etc. Exposition des travaux réalisés dans les salles des musées. Ateliers pendant les vacances.

Budget consacré en 2017 : Exposition temporaire : transport + scénographie + intervenants extérieurs +édition et communication + réseau d'affichage = 60000 €

Médiation = 6100 €

Transversalité :

Solidarité : Politique tarifaire militante : Entrée gratuite tous les mercredis dans les deux musées, entrée gratuite tous les jours au Musée régional d'Auvergne. Gratuité pour tous les établissements scolaires du territoire RLV et pour tous jusqu'à 18 ans. Prix d'entrée très faible (3 € plein tarif).

Lien communautaire Nombreux partenariats informels avec d'autres services de RLV comme le pays d'Art et d'Histoire, l'école de musique d'Ennezat, l'école de dessin.

Cohésion sociale par le biais de la médiation.

Rencontres gratuites avec des artistes de renommée nationale et internationale.
Gratuité des ateliers en périodes scolaires.

Transversalité nationale : Partenariats avec des structures extérieures : Chambre régionale d'agriculture, Musée départemental Albert Khan, association la Vache Carrée à Riom, l'AMTA, Association des Amis des musées de Riom. Partenariat avec le musée de Louvre qui nous a offert un socle pour une œuvre antique présentée dans les collections.

Perspectives 2018 :

Exposition temporaire : encore indéterminée en raison de l'arrivée récente de la nouvelle directrice

Médiations pour les scolaires : continuité du travail

Tout public : conférences concerts, interventions d'artistes , Nuit des musées , journées du Patrimoine , Fête de la ville etc.

Recherche : organisation d'une journée d'étude sur le thème de l'épée, son Histoire, sa fabrication, son statuts muséal. Conférence sur la restauration du patrimoine muséal.

Conservation : restauration d'œuvres appartenant aux collections

5 – Développer une politique de ressources humaines adaptée

L'épanouissement personnel est une dimension importante dans nos sociétés modernes et le travail doit contribuer à cet épanouissement. La politique de gestion des ressources humaines au sein de RLV intègre ces préoccupations et se manifeste au travers de plusieurs orientations, participant à l'amélioration des conditions de travail et de la protection des agents, poursuivies en 2017 :

- Le plan de formation ouvert à tous les agents en partenariat avec le CNFPT : les actions de formations ont été nombreuses en 2017 (budget de 50 000 €) et ont permis à des agents de RLV de se former sur des thématiques nouvelles avec 4 axes stratégiques :

- Management
- Neurosciences et petite enfance
- Psychomotricité et petite enfance
- Formation des agents de la bibliothèque.

- L'accueil de personnes en situation d'insertion sociale et professionnelle au sein des services communautaires : en 2017, il y avait 10 emplois aidés à RLV et 6 stagiaires rémunérés.

- L'hygiène et la sécurité : un conseiller prévention a été recruté au 1er juillet 2016, des visites de locaux ont été organisées ainsi que le recrutement d'assistants de prévention. 2 Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) ont été réunis en 2017. Des kits de formation SST ont été distribués (5400 €).

- Le Comité National d'Action Sociale : a mené de nombreuses actions en 2017 pour un montant total de 47 525 € : promotions, versements de prestations directes (sur compte bancaire ou en chèque cadhoc) et indirectes (chèques vacances, subventions sur billetterie, séjours vacances, intérêts de prêts subventionnés etc...), accompagnement sur l'élaboration des dossiers agents. Au 1^{er} octobre 2017, c'est 265 demandes de prestations directes, 424 commandes en billetterie et 650 prestations directes qui ont été instruites.

Le montant de la cotisation annuelle de la collectivité s'élève à 60 000€ pour 328 agents bénéficiaires.

- La participation employeur à la sécurité sociale : en 2017, 43 agents ont bénéficié d'une participation pour la Prévoyance (soit 2536 € en tout), et 97 agents ont bénéficié d'une participation pour la Santé (soit 8782 € en tout).

- Chèques déjeuners : 26 246 chèques déjeuners ont été attribués au 31 octobre 2017 (soit 88 656 €).

Perspectives 2018 : - mise en place d'une nouvelle organisation du temps de travail, tenant compte des contraintes des services,

- mise en place du Régime Indemnitare de Fonctions de Sujétions, Expertises et Engagement Professionnel.

FINALITE N° 4: LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GENERATIONS

L'ENJEU

Dans le monde actuel, la persistance de la pauvreté et la montée de l'exclusion sociale, l'accroissement des inégalités et de la vulnérabilité, y compris dans les économies avancées, montrent bien que le développement économique n'implique pas nécessairement le progrès social. Les inégalités sociales et économiques entre territoires, qui tiennent à de nombreux facteurs (site et situation géographique, histoire, ressources naturelles, capital humain, environnement et patrimoine, choix de développement, etc.), sont encore accrues aujourd'hui dans le contexte de forte compétition entre les territoires, ajouté au contexte de compétition internationale découlant de la mondialisation. Priorités nationales réaffirmées récemment, la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations s'imposent comme conditions essentielles d'un développement durable. Il s'agit bien de recréer ou de renforcer le lien entre êtres humains, entre sociétés et entre territoires afin de s'assurer notamment que le partage des richesses ne se fait pas au détriment des plus démunis, ni à celui des générations futures, ni encore au détriment des territoires voisins ou lointains. En d'autres termes, on peut définir un développement humainement et socialement durable comme la recherche d'un développement qui garantisse aux générations présentes et futures le maintien ou l'amélioration des capacités de bien-être (sociales économiques ou écologiques) pour tous, à travers la recherche de l'équité à la fois dans la distribution intergénérationnelle de ces capacités et dans leur transmission intergénérationnelle. Cette finalité est donc complémentaire et interagit avec celle visant l'épanouissement humain.

LA PRISE EN COMPTE PAR RLV :

Outre les différentes actions présentées dans l'enjeu 3 qui participent également de l'enjeu 4, RLV est également intervenus sur ses questions via quatre actions principales: le développement de logements sociaux locatifs (1), la mise à disposition des populations des outils pour améliorer leur habitat (2), le développement des mobilités douces et de l'intermodalité (3) et le recours à des chantiers d'insertion (4).

1 – Développer les logements sociaux locatifs :

RLV contribue au développement de projets de logements locatifs sociaux sur son territoire. Le SCOT du Grand Clermont préconise le développement de logements locatifs sociaux notamment dans les communes du cœur métropolitain (Ménérol, Mozac, Riom) et dans les pôles de vie (Ennezat et Volvic). Cette action entre dans le champ de la solidarité et de la cohésion sociale.

Malgré la fusion, les programmes locaux de l'habitat validés sur les anciennes collectivités perdurent, en attendant l'élaboration d'un nouveau PLH à l'échelle de

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20171219-
DELIB2017121904-DE
Date de télétransmission : 27/12/2017
Date de réception préfecture : 27/12/2017

Le PLH de RLV a été initié en 2017, la phase diagnostic devrait être validée début 2018.

En 2017, sur le territoire communautaire, ce sont plus de 80 logements qui ont été engagés sur la programmation Etat (9 à Chambaron sur Morge, 2 à Riom, 7 à Mozac, 8 à Pessat-Villeneuve, 6 à Sayat, 6 aux Martres sur Morge, 9 à Volvic, 5 à Saint Ours les Roches, 14 à Ennezat, 14 à Saint-Beuzire et 2 à Surat). On dénombre 57 logements sociaux (PLUS) et 25 logements très sociaux (PLAi).

Ces logements vont être réalisés en construction neuve pour la plupart et certains en acquisition amélioration.

Deux logements ont été réservés à Riom à des familles issues des gens du voyage (PLAi GDV).

Budget : En 2017, sur Riom Limagne et Volcans ce sont environ 190 000 € réservés pour les acquisitions foncières de ces projets (portage par l'EPF SMAF et bail emphytéotique, apport du foncier gratuitement au bailleur...), 236 000 € de frais de viabilisation et 326 000 € de subventions pour les bailleurs sociaux.

Impact sur le développement durable :

- Ces programmes permettront à des ménages du territoire de trouver des logements à loyer abordable, ce qui permet une mixité dans le développement résidentiel de nos logements.
- Tous les projets de logements sociaux sont conçus pour permettre soit une densification du tissu urbain permettant de limiter la consommation foncière, soit un renouvellement urbain via des réhabilitations ou des démolitions-reconstruction.
- De plus, 2 logements PLAi ont été réservés aux publics spécifiques des voyageurs ancrés sur le territoire de Riom.

Perspectives 2018 : Le PLH de RLV permettra d'organiser le développement de logements locatifs sociaux sur le nouveau territoire. Ce développement se fera probablement en priorité sur les nouvelles communes soumises à la loi SRU depuis la fusion.

6 opérations totalisant 30 logements locatifs sociaux sont déjà identifiées comme pouvant faire partie de la programmation Etat 2018 mais d'autres projets devraient également voir le jour.

2 – Réhabiliter l'habitat :

RLV a poursuivi en 2017, sur le territoire d'ex-Riom Communauté et ex-VSV, un programme de réhabilitation du parc privé permettant la réhabilitation de logements vacants, la primo accession à coût abordable et l'adaptation du logement à la perte d'autonomie (personnes handicapées ou personnes âgées).

Les objectifs de ces programmes sont, entre autres, de développer la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations en :

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20171219-
DELIB2017121904-DE
Date de télétransmission : 27/12/2017
Date de réception préfecture : 27/12/2017

- apportant aux propriétaires privés vieillissant ou handicapés, sous condition de ressources et de types de travaux, une aide en ingénierie et en moyen financier pour la réalisation de travaux d'adaptation de leur logement.
- facilitant l'accèsion à la propriété des jeunes
- accompagnant la mise sur le marché locatif de logements conventionnés privés pour les locataires modestes.

En 2017, RLV a accompagné sur le territoire d'ex-Riom Communauté a accompagné :

- 19 logements de propriétaires occupants modestes et très modestes pour des travaux d'adaptation de leur logement (l'âge moyen des propriétaires était de 79,5 ans)
- 9 propriétaires occupants modestes et très modestes dans le cadre d'une accession à la propriété (dont certains bénéficient aussi de l'action économie d'énergie).
- 4 logements locatifs privés conventionnés (dont certains bénéficient aussi de l'action économie d'énergie).

Ce sont près de 59 000 € qui ont été réservés aux propriétaires occupants et près de 3 000 € réservés aux propriétaires bailleurs.

En 2017, RLV a accompagné sur le territoire d'ex -Volvic Sources et Volcans:

- 9 logements de propriétaires occupants modestes et très modestes pour des travaux d'adaptation de leur logement
- 3 propriétaires occupants modestes et très modestes dans le cadre d'une accession à la propriété (dont certains bénéficient aussi de l'action économie d'énergie).

Ce sont près de 27 000 € qui ont été réservés aux propriétaires occupants.

Impact sur le développement durable :

- L'adaptation du logement aux personnes âgées leur permettant de rester à domicile plus longtemps
- La remise sur le marché de logements vacants évitant l'étalement urbain et permettant la reconquête des centres bourgs du territoire
- L'accèsion à la propriété de jeunes sur un territoire urbain où le foncier est de plus en plus cher, ceci évitant le report en deuxième ou troisième couronne de l'agglomération clermontoise, évitant des déplacements plus importants (réduction des émissions de gaz à effet de serre).

Perspective 2018 : RLV mène actuellement et sur début 2018 une étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU sur les 7 centres anciens principaux et une étude pré-opérationnelle PIG sur le reste du territoire de façon à proposer un accompagnement et des aides financières unifiées à l'ensemble des habitants de Riom Limagne et Volcans. Ces 2 programmes devraient comporter un volet « aide aux travaux d'économies d'énergie » aussi bien pour les propriétaires occupants que pour les propriétaires bailleurs. Les objectifs ne sont à ce jour pas définis.

Les programmes actuels se poursuivront début 2018, dans l'attente de la fin des études et du lancement des nouveaux programmes de façon à ne pas avoir de rupture d'animation sur le territoire.

3 – Développer les mobilités douces et l'intermodalité au service de la cohésion sociale et territoriale

Qu'ils soient professionnels ou personnels, les déplacements se sont énormément développés et continuent de le faire sur notre territoire. La mobilité constitue donc un enjeu essentiel de cohésion sociale et territoriale.

a) Cheminements doux

Riom Limagne et Volcans poursuit les actions engagées précédemment par Riom Communauté et Volvic Sources et Volcans en matière d'aménagement et de création de cheminements doux.

Exemple : La coulée verte de l'Ambène : la Coulée Verte, qui fera à terme 10 kilomètres depuis la fin des gorges d'Enval jusqu'à la zone du golf à Riom, est un cheminement doux longeant le ruisseau l'Ambène (ou proche de celui-ci lorsqu'il ne peut pas le longer). Actuellement 6,5 kilomètres sont réalisés, en majeure partie sur les communes d'Enval et de Mozac.

Les actions 2017 sur la coulée verte ont principalement porté essentiellement sur la relance des acquisitions : les négociations ont pu aboutir sur les communes de Mozac et de Riom et devront ainsi permettre à partir de 2018 de programmer de nouveaux aménagements et assurer ainsi des maillages inter-communes.

Transversalité : La coulée verte permet une liaison douce entre différents pôles générateurs de déplacements sur le territoire de l'agglomération riomoise et la lutte contre la sédentarisation. Son entretien est en grande partie assuré par l'entreprise INSERFAC, une entreprise d'insertion qui aide les personnes éloignées de l'emploi à se valoriser et se réinsérer dans le tissu économique (cf. paragraphe suivant sur le recours aux chantiers d'insertion).

Perspectives 2018 :

- *Terminer les acquisitions foncières entreprises en 2017 et aménager les parcelles,*
- *aménager la coulée verte sur le site du parking des Dagneaux,*
- *réaliser une plaquette de communication avec plan.*
- *Réfléchir à un schéma intercommunal des modes doux et pistes cyclables afin d'assurer un maillage du territoire.*

b) Transport en commun

Lors de la fusion, seule Riom Communauté était compétente en organisation de la mobilité. Le 02 mai 2017, Riom Limagne et Volcans a délibéré pour déclarer d'intérêt communautaire l'organisation des transports urbain et non urbain sur l'ensemble de son territoire. Riom Limagne et Volcans s'est alors substitué aux communes de Sayat et Saint Beauzire et est devenu membre du SMTC par principe de représentation-substitution.

En 2017, la gestion des services de transports s'exerce de la façon suivante :

- RLV gère le réseau de transport urbain de voyageurs R'Cobus qui dessert les communes ex Riom Communauté ; le marché arrive à terme le 08 juillet 2018. Il est exploité par le groupement KEOLIS-Autocars DELAYE.
- Le SMTC exploite les lignes 32 et 33 qui desservent les communes de Sayat et Saint Beauzire ;
- Le Département, pour le compte de la Région, assure les dessertes scolaires sur le reste du territoire de RLV et est compétent pour les liaisons interurbaines.

En 2017 (de janvier à octobre), 1 059 277 voyages comptables ont été réalisés sur l'ensemble du réseau R'Cobus (dont 918 454 voyages avec titres payants). Les recettes commerciales perçues en 2017 sur cette période sont d'environ 137 083.7 €.

Les 3 EPCI avaient confié en 2016 aux bureaux d'étude TTK, ADEXEL et Cabinet d'avocats Cloix- Mendès Gil, une étude de définition d'un réseau de transport à l'échelle de son ressort territorial Cette étude a été suivie par le groupe de travail mobilités en 2016, puis par la commission mobilité transports de RLV en 2017.

Les principes d'organisation d'un futur réseau ont été arrêtés mi 2017 et le conseil communautaire réuni le 30 mai 2017 a validé le mode de gestion du futur réseau urbain à savoir la délégation de service public. Une consultation est actuellement en cours et le futur opérateur de mobilité devrait être retenu dans le courant du 1^{er} trimestre 2018.

De plus, afin de maintenir les services opérés au 1^{er} janvier 2018 par le Département et le SMTC, des conventions de maintien de service sont en cours de finalisation.

Enfin, Riom Limagne et Volcans, devra assurer l'ensemble des services scolaires sur son périmètre dès septembre 2018 et doit d'ici fin décembre 2017, élaborer les cahiers des charges techniques.

Perspectives 2018 :

- *Lancer les consultations des marchés scolaires, complémentaires à la DSP, et attribuer les marchés aux exploitants ; organiser la rentrée scolaire 2018*

- *Etablir d'éventuelles conventions de cabotage ou de coopération avec le Département et le SMTC pour maintenir des services traversant le territoire ou en direction de l'agglomération clermontoise,*
- *Choisir le délégataire du futur réseau urbain et mettre en place les services à compter de juillet 2018,*
- *Expérimenter l'application My Bus et le service M Ticket sur le réseau R'cobus afin de faciliter l'accès des usagers aux lignes régulières,*

4 – Recourir à des chantiers d'insertion :

Dans le cadre de la compétence économie, la communauté de communes Riom Limagne et Volcans a souhaité s'engager dans la mise en place d'un projet territorial d'insertion professionnelle et sociale via la mise en cohérence des différents ateliers et chantiers d'insertion.

Vu la fusion des Communautés de communes, Riom Communauté, Volvic Sources et Volcans et Limagne d'Ennezat, les trois acteurs des ACI présents dans ces territoires (Inserfac, Etudes et Chantiers et Avenir) ont convenu de présenter une proposition d'insertion commune à compter du 1^{er} janvier 2017. Ce projet a permis la sauvegarde des différents chantiers existants (intercommunaux, communaux) et l'accroissement de l'offre globale en insertion pour RLV soit 5,85 ETP. Le budget de ce projet s'élève à 160 000 €.

Ce projet se décompose de la manière suivante :

- Un ACI métiers de l'environnement (8 postes) porté par Etudes et Chantiers basé à VOLVIC avec le support technique du verger conservatoire.
- Un ACI patrimoine bâti/second œuvre et espaces verts (16 postes) porté par Inserfac basé à CHATEL-GUYON.
- Un ACI métiers de l'environnement et patrimoine bâti (8 postes) porté par Avenir basé à RIOM.
- Un ACI lavage écologique sans eau (8 postes) porté par Inserfac basé à RIOM.

Transversalité : enjeux 3 et 4 (épanouissement de tous les êtres humains & cohésion sociale et la solidarité entre les territoires) : il s'agit, au travers de la diversité des supports techniques proposés, d'augmenter les apprentissages et la qualité des compétences acquises afin d'accroître les possibilités d'insertions professionnelles des publics concernés sur leur territoire de résidence.

Perspective 2018 :

*Renforcer le pilotage intercommunal pour une meilleure adéquation avec le projet territorial.
Possibilité de spécialisation des interventions techniques afin d'augmenter l'employabilité des personnes en insertion.
Promouvoir l'accès aux chantiers pour un public féminin à ce jour faiblement représenté.*

FINALITE N° 5 : DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

L'ENJEU

Si l'on voit généralement assez bien en quoi l'activité économique est liée aux enjeux du développement durable, il est parfois malaisé de voir que c'est notre modèle de développement tout entier qui demande à être questionné. La pollution des milieux, la surexploitation des ressources naturelles et les atteintes à la biodiversité causées par notre modèle de production actuel ne sont que le pendant d'une consommation de masse où le consommateur est déresponsabilisé et éloigné. S'inscrire dans une logique de développement durable demande donc de revoir nos habitudes économiques et d'adopter des modes de consommation et production plus raisonnés, plus respectueux de notre environnement et de nos conditions de vie sur terre. Il s'agit tout simplement de prendre conscience des conséquences de nos choix, ce qui nécessite de s'interroger au quotidien et de chercher à être informé des alternatives lorsqu'elles existent.

Par ailleurs, ce modèle de développement, s'il a fonctionné pour un certain nombre de pays, ne pourra être le même pour les pays en voie de développement sans mener à un épuisement irréversible des ressources naturelles, et donc à des tensions internationales. Le développement de ces pays et l'amélioration des conditions de vie de leurs habitants sont cependant souhaitables. L'innovation est ici le maître mot. De nouveaux modes et logiques de production, de nouveaux biens et services, de nouvelles approches techniques et sociales, prenant en compte les finalités du développement durable, sont nécessaires.

Pour contribuer à l'épanouissement de chacun, un système économique durable, une économie verte, se doit d'orienter le progrès technique et les évolutions sociales qu'il entraîne en ce sens, et d'assurer une juste distribution des richesses.

Comme le rappelle le rapport Brundtland, le développement de modes de consommation et de production responsables est donc essentiel et «devrait être porté à tous les niveaux de la décision». Les collectivités territoriales ont ici un rôle d'exemplarité. Elles se doivent de faire preuve d'éco responsabilité non seulement en tant que prestataires de services publics auprès de la population mais encore en tant que consommateurs.

LA PRISE EN COMPTE PAR RLV SUR SON TERRITOIRE

En 2017, RLV a poursuivi ses actions de soutien à l'agriculture biologique (1) et de suivi de la filière de production de châtaigne basée sur la réhabilitation et la mise en valeur de l'espace forestier « Châtaigneraie de la faille de Limagne » (2). RLV a en outre poursuivi l'action de soutien à l'agropastoralisme sur la colline de Mirabel, en lien avec la préservation de cet espace naturel sensible (3), ainsi que l'organisation d'animations scolaires sur le gaspillage alimentaire sur les communes du territoire d'ex-VSV (4).

1) Soutenir l'agriculture biologique:

RLV a continué de soutenir en 2017 un projet d'installation en maraîchage biologique à Maupertuis. Les parcelles agricoles situées à Maupertuis constituent une structure foncière significative qui permet d'envisager une ou plusieurs installations de producteurs agricoles de qualité et de proximité, conformément aux objectifs affichés dans le SCOT. Les parcelles, propriété de la Ville de Riom, ont été transférées à Riom Communauté dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique.

Dans cet objectif, une succession d'actions de la Ville de Riom, puis de Riom Communauté est intervenue depuis 2010 :

- 2010 : début de la conversion des parcelles en agriculture biologique ;
- 2011 : acquisition des parcelles limitrophes par Riom Communauté via une préemption SAFER afin de garantir un accès à la future exploitation aux réseaux et à la voirie ;
- 2012 : réalisation d'une étude de faisabilité d'installation en agriculture biologique confiée à Auvergne biologique et Bio 63 ;
- 2013 : mise à disposition des parcelles YM 117 et 97 de la Ville de Riom à Riom Communauté (surface 3,5ha)
- 2013 : réalisation d'une étude hydrogéologique comportant la réalisation d'un forage exploratoire pour la réalisation d'un captage d'eau souterraine en vue de l'irrigation de cultures maraîchères ou arboricoles (conformément à l'étude de faisabilité) ;
- 2014 : implantation de haies afin d'isoler les parcelles des vents dominants et des parcelles voisines (conformément à l'étude de faisabilité) ;
- 2015 : lancement de l'appel à candidature et sélection des candidats sur une partie des parcelles 3 ha.
- 2016 : poursuite du parcours à l'installation des candidats sélectionnés et maintien des parcelles en agriculture biologique et implantation d'un engrais vert.

Budget : 3500 euros (fonctionnement)

Impacts sur le développement durable : il s'agit de développer une agriculture de qualité et de proximité et de participer au développement d'une filière qui est localement déficitaire.

Indicateurs :

- Evolution du chiffre d'affaires de l'exploitation - respect des critères des aides à l'installation
- Evolution des surfaces cultivées en AB sur le territoire
- Nombre de producteurs en maraîchage bio installés sous le marché couvert de Riom

Perspectives 2018 :

- signature du bail rural environnemental ;
- début de la production et de la commercialisation ;
- lancement d'un appel à candidatures pour les 3,5 ha restants dont la gestion est actuellement confiée à la SAFER.

2) Suivre la filière de production de châtaigne basée sur la réhabilitation et la mise en valeur d'un espace forestier :

La valorisation des châtaignes en 2017

En 2017, l'action de structuration de la filière châtaigneraie a été poursuivie. Près d'une tonne de châtaignes a été ramassée cette année grâce à l'intervention des lycéens de la MFR et la valorisation de ce produit a été poursuivie :

- 200 kilos ont été transformés en confiture de châtaignes ;
- et près de 300 kilos en farine ;
- Environ 500 kilos ont été vendus (vente directe)

Cette filière a été valorisée par des actions de communication dont un reportage au journal de France 3 Région le 1^{er} novembre relatif à l'économie de la châtaigne.

Actuellement, une réflexion est engagée pour mener des actions similaires de valorisation sur des variétés de fruits anciennes présentes sur le territoire de RLV.

3) Soutenir l'agropastoralisme sur la colline de Mirabel :

La Colline de Mirabel est emblématique de la situation des coteaux du Grand Clermont : site à enjeux paysagers, biodiversité, récréatifs et socio-économiques par ses activités agricoles (pastoralisme, viticulture, arboriculture, trufficulture...). Sur cet espace de près de 540 hectares, les espaces boisés ont fortement progressé puisque aujourd'hui près de 60 % sont concernés par des bois ou des friches.

Ainsi, les enjeux environnementaux et socio-économiques se concentrent sur les espaces les plus ouverts (pelouses sèches, prairies de fauche), mais restant très réduits en surface (13 % du site) et concentrés sur Châteauguay, Ménétrol et Riom. Des enjeux environnementaux sont aussi en devenir sur les espaces forestiers encore jeunes, mais qui pourront évoluer vers des forêts à enjeu (châtaigneraie, chênaie thermophile).

Le site est exploité par 5 agriculteurs différents dont 3 éleveurs ovins qui partent à la retraite en 2017. Leur activité agricole représente un enjeu important puisque leur pâturage itinérant avec près de 350 moutons, couvre près de la moitié du site (pâturage en sous-bois, dans les zones de pelouses sèches et prairies autour des exploitations).

La reprise de ces exploitations, si possible sur des modes d'exploitation idéale et comparable (pâturage itinérant ovin ou caprin sur la moitié du site / fauche des prairies de fauche) ou acceptable (pâturage ovin ou caprin parqué sur les parcelles de pelouses sèches / fauche des prairies de fauche) est indispensable au maintien voire à la reconquête des objectifs paysagers et environnementaux collectivement partagés.

A défaut, le recours à des modes d'entretien artificialisé spécifique (chantier nature, prestation par des agriculteurs...) se révélera couteux et certainement techniquement insuffisant. Une partie de l'ensemble fonctionnel (au plan écologique et pastoral actuel) peut bénéficier de fonds publics dans le cadre de politiques spécifiques : espace naturel sensible, Natura 2000... Un consensus rassemblant agriculteurs en place, collectivités territoriales, associations locales, gestionnaires d'espaces naturels, existe sur l'intérêt à réussir cette transition sur ce site. Ce travail pourrait également constituer un site pilote dans le cadre de l'étude en projet portée par le Grand Clermont sur les enjeux environnementaux, sociaux et agricoles des coteaux de l'agglomération (projet inscrit au contrat Auvergne +).

C'est pourquoi Riom Communauté et le CEN Auvergne ont souhaité mettre en place dès 2016 une étude spécifique pour organiser le renouvellement des exploitations du site « Colline de Mirabel – Champ Griaud ». Cette étude qui devait être conduite dans le cadre d'un stage n'a malheureusement pas abouti en raison du désistement du candidat en cours de stage.

Néanmoins, RLV a poursuivi son action de soutien à l'agropastoralisme en continuant à mettre gratuitement à la disposition de M. Plotat les parcelles dont elle est propriétaire (pour le pâturage et le fauchage) et en participant activement à la recherche d'un repreneur pour son exploitation. Des rencontres avec les propriétaires de la ferme et les porteurs de projets ont été organisées tout au long de l'année mais aucun projet n'a pour l'instant pu aboutir en raison du prix élevé de la vente. La SAFER est désormais en charge de la vente de l'exploitation, de nouveaux projets sont à l'étude. Dans l'attente, le CEN Auvergne et RLV mettront les terrains habituellement mis à disposition de M. Plotat, à la disposition de 2 autres agriculteurs dont l'exploitation n'est pas située sur le site mais qui viendront faire pâturer leurs animaux (moutons et vaches Highland) pour assurer la gestion des parcelles tout au long de l'année.

***Perspective 2018 :** rester vigilant sur les projets de reprise de l'exploitation de M. Plotat en lien avec la SAFER, les accompagner au mieux s'ils s'intègrent à la bonne gestion de l'ENS de Mirabel (actions à prévoir le cas échéant dans le nouveau plan de gestion 2018-2022).*

4) les animations scolaires sur le gaspillage alimentaire :

Dans cet enjeu, on retrouve enfin à nouveau le volet « sensibilisation des scolaires » mené par VSV sur différents thèmes, dont celui du gaspillage alimentaire.

En 2017, 36 animations environnementales et pédagogiques ont été menées sur ce thème avec l'association « Anis étoilé » dans 12 classes du territoire de VSV (Châtelguyon, Saint-Hyppolyte, Chanat-la-Mouteyre, Charbonnières-les-Varennes, Sayat, Volvic). Les enfants de la grande section au CM2 ont ainsi pu réaliser des ateliers sur la lutte contre le gaspillage alimentaire, la mise en place de compost, de jardins, la visite de maraichers, etc...

Perspective 2018 : *poursuite des animations sur les écoles du territoire ex-VSV (dernière année du marché) + réflexion sur un nouveau projet de dispositif pédagogique sur l'ensemble du périmètre de RLV.*

LES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DE CETTE AMBITION COMMUNAUTAIRE

L'intérêt du présent rapport est de synthétiser l'ensemble des réflexions, démarches et actions conduites par RLV sur notre territoire et d'analyser leur impact sur les cinq enjeux du développement durable.

L'année 2017 était particulière puisque, suite à la fusion, elle était nécessairement une année de transition. Le présent rapport prouve toutefois que l'implication en faveur d'un développement durable de notre territoire est d'ores et déjà très forte.

Cette année 2017 était également propice à de nouvelles orientations et à un nouveau projet de territoire. A cet égard, la collectivité est en train de se doter d'outils de planification fondamentaux pour assurer le développement durable de notre territoire : un Plan Climat Air Energie Territorial et un Plan Local de l'Habitat, dont l'élaboration concomitante permettra d'assurer des synergies importantes entre ces deux documents, verront le jour d'ici fin 2018.

En outre, RLV a décidé de se transformer en Communauté d'Agglomération au 1er janvier 2018, ce qui entraînera de fait la prise d'une nouvelle compétence obligatoire, la Politique de la Ville, qui permettra également de répondre aux enjeux du développement durable de notre territoire.

Riom Limagne et Volcans a pour ambition de poursuivre la mise en œuvre d'une politique de développement durable qui capitalise sur l'expérience acquise et qui soit au cœur d'un aménagement cohérent, innovant et humain du territoire.

La vision intercommunale doit nous permettre d'avoir une approche plus cohérente, plus efficiente, par la mise en commun des synergies et des bonnes pratiques.

L'exercice à l'échelon communautaire des compétences stratégiques telles que le développement économique, l'aménagement du territoire, l'urbanisme, l'habitat, le transport et la mobilité amène tous les acteurs à intégrer les problématiques du développement durable dans chacune de nos décisions. L'intercommunalité n'est pas là pour imposer des normes aux communes membres mais pour les accompagner, les conseiller pour que, ensemble, avec tous les acteurs et les habitants, nous agissions pour un développement harmonieux et durable de ce territoire.

Le développement durable est un levier qui doit nous permettre d'assurer le développement économique, touristique et culturel en cohérence avec ces objectifs environnementaux.